



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPARLAMENTET

ELECTIONS EN TUNISIE

DÉLÉGATION D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES

26 OCTOBRE 2014

25 NOVEMBRE ET 21 DÉCEMBRE 2014

RAPPORT DE MONSIEUR MICHAEL GAHLER

CHEF DE LA DÉLÉGATION

Annexes:

- I. Listes des participants
- II. Programmes de travail de la délégation
- III. Déclarations préliminaires de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne
- IV. Déclarations du chef de la délégation d'observation des élections du Parlement européen

Introduction

Depuis l'indépendance et jusqu'au 14 janvier 2011, la Tunisie a été gouvernée pour la plupart du temps de manière autoritaire sous les régimes successifs d'Habib Bourguiba et de Zine El Abidine Ben Ali. Si le pays a réalisé depuis l'indépendance d'impressionnants progrès économiques et sociaux, l'évolution des dernières années du régime de Ben Ali a aussi montré les limites inhérentes aux « dictatures de développement ».

La Tunisie entame alors, pour la première fois de son histoire, une véritable transition démocratique. Le 23 octobre 2011 une Assemblée nationale constituante (ANC) est élue lors des premières élections démocratiques, observées par la MOE UE dirigée par Michael Gahler et par une délégation du Parlement européen. Le 24 janvier 2014 l'ANC adopte à une large majorité (200 voix sur 217) la nouvelle Constitution. Le texte garantit les droits de l'homme d'une manière exemplaire dans la région et institue un système semi-présidentiel.

Les élections pour l'Assemblée des représentants du peuple du 26 Octobre et les élections présidentielles (les 23 novembre et 21 décembre 2014) constituent la pierre angulaire de la mise en place des institutions prévues dans la nouvelle Constitution. Le processus électoral complète un processus de transition politique dont le caractère – *in fine* – consensuel pourrait en faire un exemple pour une transition démocratique réussie dans le monde arabe.

Suite à l'invitation de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) et à la décision de la haute représentante de l'UE et vice-présidente de la Commission Mme Catherine Ashton de déployer une Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOE UE), la Conférence des présidents du Parlement européen a autorisé le 18 Septembre 2014 l'envoi d'une délégation pour observer les élections parlementaires et les deux tours de l'élection présidentielle en Tunisie.

La délégation d'observation du Parlement européen était conduite, pour les élections parlementaires, par M. Michael Gahler (EPP, Allemagne) et composée également de M. Antonio Panzeri (S&D, Italie), Mme Elena Valenciano Martínez-Orozco (S&D, Espagne), Mme Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL, France), M. Jordi Sebastiá (Verts/ALE, Espagne), M. Fabio Massimo Castaldo (EFDD, Italie) et M. Nicolas Bay (NI, France).

Pour la premier tour de l'élection présidentielle, le 23 novembre, la délégation était conduite par M. Michael Gahler et composée également de M. Santiago Fisas Ayxela, M. Francisco Assis, Mme Marie-Christine Vergiat, M. Jordi Sebastiá et M. Fabio Massimo Castaldo. Pour le second tour, le 21 décembre, la délégation était conduite par M. Santiago Fisas Ayxela et composée de M. Francisco Assis, Mme Marie-Christine Vergiat et M. Fabio Massimo Castaldo.

La délégation du Parlement européen a observé les élections en Tunisie dans le cadre de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne (MOE UE), conduite par la Chef Observatrice, Madame Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Membre du Parlement européen. La MOE UE a déployé plus d'une centaine observateurs venus des différents États membres de l'Union européenne, ainsi que de la Suisse, de la Norvège et du Canada.

La délégation du Parlement européen observe les élections conformément à la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le Code de conduite à l'usage

des observateurs électoraux internationaux à laquelle le Parlement européen a souscrit en 2007.

Le programme de travail de la délégation

Les programmes de travail de la délégation figurent en annexe.

Lors de chacune de ses trois visites, la délégation a rencontré la Chef Observatrice, l'équipe cadre de la MOE UE, les ambassadeurs de l'UE et des États Membres, ainsi que les autorités électorales.

La délégation a également rencontré certains des principaux partis politiques, les candidats présidentiels et les représentants du patronat et du Barreau, deux des organisations du "quartet" de la société civile qui ont eu un rôle essentiel pour surmonter la crise politique de 2013. La délégation du Parlement européen se réjouit du dialogue franc et ouvert établi avec tous les interlocuteurs.

La délégation s'est entretenue avec le Représentant du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits Humains en Tunisie. Une délégation de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe observait les élections en Tunisie et en raison des relations privilégiées entre les deux institutions, M. Gahler et le chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Andreas Gross pour les élections parlementaires et M. Jean-Marie Bockel pour le premier tour de l'élection présidentielle, ont échangé leurs points de vue à la veille des élections. La Chef Observatrice, Madame Annemie Neyts-Uyttebroeck, et le chef de la délégation du Parlement européen ont également participé aux rencontres organisées par le Carter Center avec les missions internationales d'observation présentes en Tunisie.

La délégation souhaite signaler que les relations de travail avec la MOE UE et avec la délégation de l'UE en Tunisie ont été excellentes.

La délégation souhaite aussi remercier l'équipe cadre et les observateurs déployés par la MOE UE pour leur travail et l'excellente coopération avec la délégation.

L'administration électorale

L'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) est chargée par la loi de l'organisation des élections. Conformément à la législation, des Instances régionales pour les élections (IREs), composées chacune de 4 membres, ont été créées dans chacune des 33 circonscriptions électorales.

La Mission d'observation des élections de l'UE a constaté que, tout au long du cycle électoral, l'Instance supérieure pour les élections (ISIE) et ses branches régionales ont fait preuve d'impartialité, d'indépendance et de professionnalisme. Elle a également relevé que l'ISIE a su, après chaque élection, tirer les leçons qui lui ont permis d'introduire des améliorations techniques qui ont encore accru son efficacité.

Les données d'inscription ventilées par genre et tranche d'âge, analysées par la MOE UE, indiquent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le registre électoral : les

femmes constituent 46% des électeurs inscrits, alors qu'elles représentent 51% de la population. Pour leur part, les jeunes entre 18 et 21 ans constituent à peu près 10% de la population en âge de voter mais moins de 5% des inscrits.

Le droit de vote est reconnu aux Tunisiens âgés de 18 ans, à l'exception des militaires ou agents des forces de sécurité intérieure. Les condamnés à une peine complémentaire au sens de l'article 5 du Code pénal, sont également privés du droit de vote.

Élections législatives

L'élection des membres de l'Assemblée des représentants du peuple, avec 217 sièges à pourvoir, s'effectue dans 33 circonscriptions électorales dont 27 (avec 199 sièges à l'assemblée) sont situées sur le territoire national alors que les 6 restantes (et 18 sièges) sont sises à l'étranger.

Les représentants du peuple sont élus au scrutin proportionnel plurinominal, avec répartition des sièges au plus fort reste. Il n'y a pas de seuil électoral.

L'ISIE a retenu, pour ces élections législatives, 1.326 listes électorales (partis, coalitions, listes indépendantes), dont 97 à l'étranger. Comme en 2011, la loi électorale exige la parité et l'alternance entre hommes et femmes dans les listes de candidats. Cependant, 148 femmes seulement étaient tête de liste sur les 1.326 listes retenues, soit 12%, contre 7% en 2011. Afin de bénéficier pleinement du financement public, la loi préconise que l'un ou l'une des quatre premiers candidat(e)s soit âgé(e) de moins de 35 ans.

Élections présidentielles

Le président de la République est élu au scrutin majoritaire uninominal, avec la possibilité de deux tours si aucun candidat ne reçoit une majorité des voix (plus de 50%) au premier tour.

Si les pouvoirs du nouveau chef de l'État seront restreints, conformément à la nouvelle Constitution adoptée en janvier 2014, le symbole n'en reste pas moins fort et de l'avis de certains candidats et d'articles d'opinion, la campagne aurait été caractérisée par une bipolarisation croissante.

Journées électorales du 26 octobre, du 25 novembre et du 21 décembre

L'accueil chaleureux réservé aux observateurs européens dans chaque bureau de vote visité, le professionnalisme des membres des bureaux de vote, composés en grand nombre de femmes, l'effort de mobilisation des électeurs et l'ambiance sereine et consensuelle ont marqué ces journées électorales.

La délégation du Parlement européen a constaté la présence de délégués des partis politiques et d'observateurs nationaux dans tous bureaux de vote qu'elle a visités, ce qui est

un élément-clé de toute élection démocratique. Cependant, la délégation a eu l'impression de voir peu de jeunes parmi les votants, alors que les jeunes étaient nombreux parmi les membres des bureaux de vote, les observateurs des partis politiques ainsi que les observateurs nationaux.

Même si l'Union européenne n'a pas observé le vote des Tunisiens à l'étranger, la délégation du Parlement européen a pris note des informations concernant des difficultés de cet exercice dans certains pays de l'UE, notamment pour les élections législatives.

La société civile tunisienne a de nouveau fait preuve de son dynamisme et de son engagement civique: plus de 14.000 observateurs de 14 organisations nationales ont été accrédités. Plusieurs d'entre elles ont activement accompagné la transition et ont observé le processus actuel depuis l'adoption de la loi électorale, y compris l'inscription des électeurs. Certaines se sont spécialisées dans le suivi des dépenses de campagne, ou dans la mise en œuvre d'une tabulation parallèle.

Résultats des élections

Élections législatives

À l'issue des résultats publiés par l'ISIE, les principaux partis suivants siègeront dans la prochaine Assemblée:

Nidaa Tounes (« Appel de la Tunisie »). L'apparition de ce parti a sensiblement changé la donne, tant pour les législatives que pour les élections présidentielles, surtout en raison du prestige de son président, Béji Caid Essebsi (candidat présidentiel). Nidaa Tounes a été formé le 16 juin 2012 dans le but de rassembler l'opposition et de créer une alternative aux gouvernements de la Troïka, menés par Ennahdha. Il rassemble un large éventail de personnalités et de hauts cadres, le plus souvent d'anciens destouriens et des membres de l'ancien RCD, mais aussi des libéraux et jusqu'aux représentants de l'ancienne opposition de gauche et des syndicats.

Ennahdha puise ses origines dans le mouvement associatif de la fin des années 1960, notamment de l'Association de la sauvegarde du Coran, établi en 1970. Soupçonné de complot contre la sûreté de l'État le parti subit de plein fouet la répression à partir de 1991 et beaucoup de leaders actuels ont passé de longues années en prison. Certains leaders, comme Rached Ghannouchi reviennent de l'exil après la révolution. Sorti vainqueur des législatives de 2011, ce parti politique était la pièce angulaire des gouvernements successifs de la troïka jusqu'en janvier 2014.

L'**Union patriotique libre (UPL)**, le parti du richissime homme d'affaires et président du Club africain, l'un des principaux clubs de football de Tunisie, Slim Riahi (candidat présidentiel) était présent dans les 33 circonscriptions.

Pour sa part, le parti **Afek Tounes**, parti qui préconise l'économie de marché et la liberté d'entreprendre et qui avait intégré le Parti Républicain en 2012 a refait surface en 2013 et était présent avec ses propres listes pour les législatives du 26 octobre 2014.

Le **Front populaire** (aussi appelé « Al-Jabha/ le Front ») est une coalition formée le 7 octobre 2012, réunissant une douzaine de partis de gauche, dont notamment le Parti des travailleurs de Hamma Hammami (fondé en 1983 sous le nom de Parti Communiste des ouvriers de Tunisie – PCOT, légalisé le 18 mars 2011). M. Hamma Hammami était également son candidat à l'élection présidentielle.

Répartition des sièges selon les chiffres officiels communiqués par l'ISIE:

Listes	Nombre de sièges
Nidaa Tounes	85
Ennahdha	69
Union patriotique libre (UPL)	16
Front populaire	15
Afek Tounes	8
Congrès pour la République (CPR)	4
Courant démocratique	3
Al Moubadara	3
Mouvement du Peuple	3
Courant de l'Amour (Mahabba)	2
Al Joumhour	1
Alliance démocratique	1
Ettakatol	1
Mouvement des démocrates socialistes	1
Rad el i'tibar	1
La Voix des agriculteurs	1
Al Majd al-Jerid	1
Front national du salut	1
Appel des Tunisiens à l'étranger	1
TOTAL	217

Le taux de participation à l'élection législative était de 60% des électeurs inscrits contre 50% en 2011. Cependant, en chiffres absolus, en 2014, il y a plus d'un million d'électeurs en moins, car en 2011, des citoyens qui ne figuraient pas au registre électoral avaient pu voter dans des bureaux spéciaux.

Le nombre de femmes dans la nouvelle Assemblée s'élève à 70 (32,3%) contre 59 (27%) dans l'assemblée élue en 2011. Cette augmentation du nombre de femmes députées a été facilitée par le fait que deux partis ont obtenu plus d'un siège dans beaucoup de circonscriptions. Ceci a permis au principe d'alternance homme-femme dans les listes de s'appliquer plus souvent, et a contrecarré la faible présence des femmes comme tête des listes. Les députées au parlement se recrutent donc essentiellement parmi Nidaa Tounes (35 députées) et Ennahdha (28 députées). Les sept autres députées se trouvent dans les rangs de l'UPL (2), au Front populaire (2), au Mouvement du peuple (1), au Courant de l'amour (1) et au Courant démocratique (1).

Élections présidentielles

De 70 candidats, l'ISIE en a retenu 27, les autres n'ayant pas rempli les conditions requises. Parmi les candidats en lice, la seule femme était l'ancienne magistrat Madame Kalthoum Kennou.

Résultats du premier tour de l'élection présidentielle :

Béji Caid Essebsi (Candidat de Nidaa Tounes): 39,46%
Moncef Marzouki: 33,43%
Hamma Hammami (Candidat du Front populaire): 7,82%
Hechmi Hamdi: 5,75%
Slim Riahi (Union patriotique libre): 5,55%

Ennadhha n'avait pas présenté son propre candidat présidentiel et ne s'était déclaré en faveur d'aucun candidat (même si l'appui du parti au candidat Marzouki était pour certains évident).

Aucun candidat n'ayant obtenu le 50% de voix nécessaires au premier tour, M. Beji Caid Essebsi et le président sortant, M. Moncef Marzouki devaient disputer un second tour fixé au 21 décembre.

M. Beji Caid Essebsi a remporté le second tour avec 55,68 % des votes, M. Moncef Marzouki recueillant 44,32 %, ce qui fait du chef de Nidaa Tounes le président élu de la République tunisienne. Le taux de participation a atteint 64,56% pour le premier tour et 60,34% au second.

Conclusions préliminaires de la MOE UE

Lors des trois journées électorales, les observations de la délégation du Parlement européen étaient en accord avec celles de la MOE UE et les députés ont appuyé les conclusions préliminaires de celle-ci. Comme d'habitude, la Chef des Observateurs de la Mission d'observation des élections et le chef de la délégation du Parlement européen ont présenté ensemble les conclusions préliminaires de la MOE UE à la presse, après chaque journée électorale.

Pour les élections législatives, la déclaration préliminaire de la MOE UE titrait: «Le peuple tunisien consolide sa démocratie par des élections inclusives et crédibles». Ce même ton très positif se répétait pour le premier tour de l'élection présidentielle : «Le peuple tunisien renouvelle son attachement à la démocratie lors des premières élections présidentielles crédibles et transparentes» et le second tour: «La Tunisie élit pour la première fois son Président lors d'élections crédibles et transparentes et clôture un cycle électoral conforme aux normes internationales».

Le texte des déclarations du Chef de la délégation du Parlement européen lors de ces conférences de presse figurent en annexe ainsi que les conclusions préliminaires de la MOE UE. La Mission remettra son rapport final aux autorités tunisiennes quelques 8 semaines après le processus électoral.

Conclusions et recommandations

La Mission d'observation des élections de l'UE, dont le travail est pleinement soutenu par la délégation du Parlement européen, est restée en Tunisie jusqu'à la fin du processus postélectoral et présentera un rapport final sur ces élections.

La Délégation d'observation des élections du Parlement européen se réjouit de l'inclusion de la Tunisie comme pays prioritaire pour la mise en œuvre de l'Approche globale de soutien de la démocratie et souhaite adresser au *Groupe de support à la démocratie et de coordination des élections* ses recommandations pour le développement de cette approche.

La Délégation recommande au Groupe de mettre en œuvre, en étroite coopération avec la Commission des affaires étrangères, la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, la nouvelle Assemblée des représentants du peuple tunisien et aussi avec la société civile tunisienne une série de mesures concrètes, comme par exemple:

- Le suivi des conclusions et des recommandations de la MOE UE, en contact avec l'ISIE.
- Continuer les contacts avec les nouveaux responsables politiques tunisiens et poursuivre les activités de renforcement du parlement tunisien, menées dans le cadre du projet d'appui mis en œuvre par le PNUD avec le soutien de l'UE. Monsieur Michael Gahler représente le Parlement européen dans le Comité Directeur de ce projet, qui court jusqu'en 2015. Le Groupe de soutien à la démocratie pourrait évaluer la possibilité d'entreprendre, en accord avec le Parlement tunisien, des actions concrètes de soutien à l'égard des députés nouvellement élus, en particulier les femmes et les jeunes députés de moins de 35 ans.
- Le Groupe pourrait également proposer son soutien au Parlement tunisien afin de faciliter encore d'avantage le dialogue entre le nouveau Parlement et les organisations de la société civile (qui a eu un rôle essentiel dans le chemin de la démocratisation en Tunisie).
- Par ailleurs, le Forum EU-Maghreb Young Leaders qui s'est tenu à Bruxelles du 10 au 12 Novembre 2014 a rencontré un franc succès et contient un vrai potentiel en offrant un éventail d'interlocuteurs, particulièrement en Tunisie. Il serait souhaitable que le DEG établisse des liens plus étroits avec ce réseau et par exemple mette en œuvre un système de coopération avec les parlementaires européens, souhaité par plusieurs participants ou faciliter des tables rondes avec le parlement tunisien.

Par ailleurs, la délégation recommande au Groupe d'informer la Haute représentante de l'UE et Vice-présidente de la Commission des activités du Groupe de support à la démocratie et de coordination des élections avec le parlement Tunisien et d'explorer concrètement avec la HRVP la manière d'incorporer ces actions dans les efforts globaux de l'UE pour faciliter la consolidation de la démocratie en Tunisie.

ELECTIONS PARLEMENTAIRES EN TUNISIE
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

26 OCTOBRE 2014

Liste des participants

Membres

M. Michael GAHLER, PPE, Allemagne (Chef de la délégation)

M. Antonio PANZERI, S&D, Italie

Mme Elena VALENCIANO MARTÍNEZ-OROZCO, S&D, Espagne

Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France

M. Jordi SEBASTIÀ, Verts/ALE, Espagne

M. Fabio Massimo CASTALDO, EFDD, Italie

M. Nicolas BAY, NI, France

Secrétariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur

M. Michayl CHRISTOV, Administrateur

Mme Claudine STAUB, Assistante

Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante

Groupes politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE

M. Christopher WILLIAMS, S&D

Interprètes

Mme Claudia PARASCANDOLO, responsable d'équipe

M. Antonio CASADIO LORETI

Abbreviations :

PPE

Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens

Verts/ALE

Verts/Alliance Libre Européenne

S&D

Alliance Progressiste des Socialistes et

NI

Non-Inscrits

Démocrates au Parlement européen

GUE/NGL

Gauche Unitaire Européenne/Gauche

Verte Nordique

PARLEMENT EUROPEEN
ELECTIONS LEGISLATIVES EN TUNISIE
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE
24-28 octobre 2014

PROGRAMME

Députés

M. Michael GAHLER, Chef de la Délégation, PPE, Allemagne
M. Antonio PANZERI, S&D, Italie
Mme Elena VALENCIANO MARTÍNEZ-OROZCO, S&D, Espagne
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France
M. Jordi SEBASTIÀ, Verts/ALE, Espagne
M. Fabio Massimo CASTALDO, NI, Italie
M. Nicolas BAY, NI, France

Secrétariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur
(*numéro belge +32 498 98 13 64 numéro local +216 97 405 877*)

M. Michayl CHRYSTOV, Administrateur
(*numéro belge +32 498 98 33 24 numéro local +216 97 405 890*)

Mme Claudine STAUB, Assistante
(*numéro belge +32 476 76 27 12 numéro local +216 97 405 903*)

Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante
(*numéro belge +32 496 59 94 69 numéro local +216 97 405 907*)

Groupes politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE
M. Christopher WILLIAMS, S&D

Interprètes

Mme Claudia PARASCANDOLO, responsable d'équipe
M. Antonio CASADIO LORETI

Mercredi 22 octobre 2014

Arrivée du secrétariat de la délégation et transfert à l'Hôtel Corail Suits à Tunis,
Rue de La Feuille d'Érable Lac 2
Tél. +216 71 268 000 - Fax +216 71 268 444 - <http://www.corail-suites.com/>

Jeudi 23 octobre 2014

- 9h00 - 18h00** Rencontre avec équipe EOM, organisation des aspects logistiques, élaboration du programme
- 18h00-24h00** Arrivée des Députés et transfert à l'Hôtel Corail Suits à Tunis

Vendredi 24 octobre 2014

- 8h00** Réunion avec Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observateur de la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne
Lieu : Corail Suites, 5eme étage
- 9h15** Rencontre avec le Président de la république S.E Moncef Marzouki
Lieu : Le palais de Carthage
- 10h15** Réunion d'information avec l'équipe cadre de la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne
- Analyse de la situation politique
 - Analyse de la situation électorale et juridique
 - Sécurité
 - Media
- Lieu : Espace Lake Forum, Les Berges du Lac 2*
- 11h30** Réunion avec les Ambassadeurs de l'Union européenne et des États Membres
Lieu : Délégation de l'UE LAC 1
- 13h00-14h00** *Déjeuner libre*
- 16h00** Réunion avec l'ISIE en présence de son Président M. Chafik Sarsar
Lieu : ISIE, Centre des médias (à côté du Novotel)
- 17h00-18h30** Rencontre avec la société civile :
- UTICA
 - l'ordre des avocats
- Lieu : Espace Lake Forum, Les Berges du Lac 2*
- 19h30** Cocktail dinatoire offert par SE Mme Laura Baeza, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE en Tunisie, à la délégation du PE, aux Ambassadeurs des pays membres et à l'Équipe cadre de la Mission
Lieu : Résidence de SE Mme Baeza à Sidi Bou Saïd
- 23h00** Retour à l'hôtel

Samedi 25 octobre 2014

- 08h00** *Départ de l'hôtel*
- 08h15** AFEK Tounes
Lieu : Lake Forum, Les Berges du Lac 2
- 10h00** Nida Tounes : M. Beji Caid Essebsi, Président fondateur du parti et candidat aux élections présidentielles
Lieu : Siège du Parti, les Berges du Lac 1
- 12h00** Ennahdha : M. Rached Ghannouchi, Président fondateur du parti
Lieu : Siège du Parti, Montplaisir
- 13h00-14h00** *Déjeuner libre*
- 15h00** Réunion avec le Représentant du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits Humains en Tunisie, M. Dimiter Chalev
Lieu : Lake Forum, Les Berges du Lac 2
- (16h00** *Départ de l'équipe déployée à Kairouan: Mme González, Mme Vergiat, M. Sebastiá)*
- (16h00** *Départ de l'équipe déployée à Monastir: M. Christov, M. Bay)*
- 16h00** Réunion avec les guides locaux et les chauffeurs (secrétariat et staff groupes politiques seulement)
- 16h30** Réunion avec le Chef de la délégation d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Andreas Gross, Chef de la Délégation PACE (*Chef de la délégation seulement*).
Lieu : Hôtel Corail Suites
- 17h00** Réunion de Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observateur de la Mission d'Observation Electorale de l'UE avec les Chefs des différentes Missions internationales d'Observation Électorale (*Chef de la délégation seulement*)
Lieu : Hôtel Résidence Gammarth
- (19:00-21h00** *Réunion de l'équipe déployée à Kairouan avec les Observateurs de Longue Durée)*
- (19:00-22h00** *Réunion de l'équipe déployée à Monastir avec les Observateurs de Longue Durée)*

Dimanche 26 octobre 2014

Jour des élections

- 06h15** *Départ de l'Hôtel*
07h00 Ouverture des bureaux de vote
- 18h00** Clôture des bureaux de vote et observation du dépouillement
23h00 *Retour à l'Hôtel*

Lundi 27 octobre 2014

Retour des différentes équipes déployées hors de la capitale

- 9h00-12h00** Préparation de la déclaration de la délégation
- 13h00** Réunion interne de la délégation - Évaluation de la journée électorale
Lieu : Hôtel Corail Suites, 5eme étage
- 14h00** Réunion avec la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne
Lieu : Hôtel Corail Suites, 5eme étage
- 15h00-18h00** Préparation de la déclaration de la délégation

Mardi 28 octobre 2014

- 8h30** *Départ de l'hôtel*
- 9h00** Réunion de Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observateur de la Mission d'Observation Electorale de l'UE avec les Ambassadeurs de l'Union européenne et présentation de la déclaration préliminaire (*Chef de la délégation seulement*)
Lieu : Hôtel Sheraton, salle Kairouan Tunis
- 10h30** Conférence de presse conjointe du Chef des Observateurs de la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne et du Chef de la Délégation du Parlement européen pour l'observation des élections en Tunisie, au cours de laquelle sera présentée la déclaration préliminaire de la MOE UE.
Lieu: Hôtel Sheraton, salle Kairouan Tunis
- 12h00-13h00** Déjeuner
- 13h00-18h00** Clôture de la mission.



DECLARATION PRELIMINAIRE

LE PEUPLE TUNISIEN CONSOLIDE SA DEMOCRATIE PAR DES ELECTIONS INCLUSIVES ET CREDIBLES

Tunis, le 28 octobre 2014

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

- Dimanche dernier, le peuple tunisien a renforcé son engagement démocratique grâce à des élections crédibles et transparentes qui ont permis aux Tunisiens de toute sensibilité politique de voter librement pour une Assemblée législative conformément à sa première constitution démocratique.
- La Mission d'observation de l'Union européenne (MOE UE), déployée à travers tout le pays, a évalué la conduite de l'ouverture, du vote et du dépouillement comme transparente dans la quasi-totalité des 559 bureaux de vote observés. La journée électorale s'est déroulée dans une ambiance sereine et de manière ordonnée, avec une participation de plus de 60%, ainsi qu'une présence massive aux bureaux de vote de représentants de listes et d'observateurs. La Mission maintient sa présence dans tous les bureaux centraux du pays pendant l'agrégation des résultats et continuera à observer jusqu'à la conclusion du processus électorale.
- Le cadre juridique électoral dont la Tunisie s'est dotée offre une base satisfaisante pour la tenue d'élections démocratiques conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales. La Constitution de janvier 2014 a apporté d'importantes avancées démocratiques. La nouvelle loi électorale, inspirée par un souci d'équilibre entre les acteurs politiques, a mis en place une réglementation exhaustive et innovante en matière de financement et de couverture médiatique de la campagne.
- L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections (ISIE) a fait preuve jusqu'à présent de transparence, d'impartialité, et d'une bonne organisation. L'ISIE a dû faire face à des contraintes de temps en raison du court délai entre l'approbation de la loi électorale et les élections, ainsi que par l'enchevêtrement des préparatifs pour les élections législatives et présidentielles. Même si ces contraintes ont engendré des retards, l'ISIE a néanmoins réussi à adopter les décisions prévues par la loi et à mettre en place l'infrastructure nécessaire au bon déroulement des élections. Les Instances régionales pour les élections (IRIEs) ont également fait preuve de neutralité et de compétence.
- L'ISIE a engagé des démarches pour répondre aux appréhensions des partis politiques, notamment en ce qui concerne le système de consolidation des résultats, le remplacement de membres des bureaux de vote et l'émission des accréditations des représentants des listes. Cette flexibilité a parfois provoqué des retards et des défis logistiques, mais l'Instance a néanmoins pu s'y adapter pour permettre un déroulement ordonné et inclusif du processus.
- La campagne d'inscription de l'ISIE, prolongée de plusieurs semaines, a permis d'augmenter le nombre d'électeurs de presque un million par rapport à 2011. En outre, l'intégrité du suffrage a été renforcée par l'élimination des bureaux spéciaux où avaient pu voter des électeurs non-inscrits il y trois ans.
- La Constitution et la loi électorale garantissent le droit de se porter candidat à l'Assemblée et n'imposent pas de cas d'exclusion ni d'incompatibilité discriminatoires ou déraisonnables. Plus de 1500 listes ont été déposées auprès des instances régionales, et 1326 ont été finalement

retenues.

- La campagne électorale s'est déroulée largement dans le calme. Les listes ont pu présenter librement leurs programmes et ont généralement respecté les normes de la campagne, qui se sont avérées très complexes. Certains partis disposant d'une structure administrative peu développée ont eu du mal à s'acquitter des formalités administratives liées aux activités de campagne. La grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs des IRIEs ont été d'importance mineure.
- Les médias tunisiens ont généralement contribué au déroulement calme de la campagne et ils ont couvert les activités des listes électorales de façon pluraliste et équitable. Dans les programmes d'information de l'échantillon de médias audiovisuels observés, aucun parti n'a reçu en moyenne plus de 7% de la couverture totale, et cela dans un ton généralement neutre. Les médias observés ont aussi évité le discours de haine.
- La société civile tunisienne a de nouveau fait preuve de dynamisme et d'engagement civique. Plus de 14.000 observateurs de 14 missions nationales ont été accrédités. Ils étaient présents dans 66% des bureaux de vote dans lesquels la MOE UE a observé.
- Comme en 2011, la loi électorale exige la parité et l'alternance entre hommes et femmes dans les listes de candidats. Dans les faits, 148 femmes seulement étaient tête de liste sur les 1.326 listes retenues, soit 12%. Ceci représente une avancée timide par rapport au 7% en 2011. La couverture des femmes candidates demeure faible, surtout dans les médias audiovisuels publics.

EVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

I. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique électoral dont la Tunisie s'est dotée offre une base satisfaisante pour la tenue d'élections démocratiques conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales en la matière. La Constitution de janvier 2014 a apporté des avancées significatives, telles que le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'instauration du double recours dans le cadre du contentieux électoral, le renforcement du rôle de l'opposition, la parité au sein des listes et la constitutionnalisation d'une instance indépendante, l'ISIE, chargée de la gestion et de la supervision du processus électoral.

La loi électorale du 26 mai 2014 est inspirée par un souci d'équilibre entre les acteurs politiques, concrétisé par une régulation exhaustive et innovante en matière de financement de la campagne à la pointe des pratiques internationales. Ceci inclut des mécanismes de contrôle des dépenses des listes des candidats et des sanctions à l'encontre des dépassements, de même que des dispositions ambitieuses visant à garantir une couverture pluraliste et équitable des acteurs politiques dans les médias audiovisuels. La nouvelle loi électorale, en conformité avec les bonnes pratiques internationales, prévoit aussi un catalogue complet d'infractions électorales comportant des sanctions pécuniaires et pénales pouvant aller jusqu'à la perte du mandat des élus. Enfin, l'ISIE, dans l'exercice de son pouvoir réglementaire, a adopté dans les délais très courts dont elle disposait, un ensemble de décisions mettant en œuvre la loi électorale de façon cohérente. L'Instance a également émis des notes internes afin d'harmoniser l'application de la loi par les IRIEs.

II. L'ADMINISTRATION ELECTORALE

Fruit d'un consensus politique, le conseil de l'ISIE a été élu par une majorité renforcée à l'Assemblée Nationale Constituante, suite à une évaluation exhaustive des candidats selon des critères tels que l'indépendance, la compétence et la non-affiliation politique. La nouvelle ISIE a fait preuve jusqu'à présent de transparence et d'impartialité. Les conseils des Instances régionales pour les élections (IRIEs) ont été sélectionnés par l'ISIE selon des critères formels de neutralité et de compétence. Les observateurs de la MOE UE ont tous constaté qu'elles ont fait preuve de leur impartialité et d'un fort engagement civique. En outre, l'ISIE a engagé des démarches visant à renforcer la confiance des partis politiques dans le processus électoral.

L'ISIE a dû faire face à des contraintes de temps en raison des délais particulièrement courts entre l'adoption de la loi électorale en mai 2014 et les élections qui, aux termes de la Constitution, doivent se tenir avant la fin de l'année, ainsi que par l'enchevêtrement des préparatifs pour les élections législatives et présidentielles. Pendant l'inscription des candidats présidentiels, l'Instance a dû consacrer beaucoup de ses moyens à la vérification des parrainages, alors qu'elle devait simultanément achever la réglementation et l'organisation des élections législatives. Même si ces contraintes ont engendré d'importants retards, l'ISIE a néanmoins réussi à adopter les décisions prévues par la loi, et leur contenu a généralement été clair et conforme aux normes internationales en matière d'élections démocratiques.

Les efforts de communication de l'ISIE ont parfois été insuffisants, mais en revanche elle a diffusé toutes les procédures requises au fur et à mesure de leur achèvement, ainsi qu'un bon nombre de documents pertinents, tels les prototypes des bulletins de vote, les listes des bureaux de vote et celles de leurs membres.

La sélection définitive des membres des bureaux de vote constitue un exemple des efforts entrepris par l'ISIE pour répondre aux appréhensions des partis politiques et des acteurs de la société civile. Alors que la décision de l'ISIE prévoit la possibilité pour les listes candidates de déposer des requêtes pour remplacer des membres qu'elles estiment politiquement affiliés, elle établit aussi des délais et exige des preuves à l'appui. En réalité, dans beaucoup de circonscriptions, des remplacements ont été effectués avec une grande flexibilité, en fonction des réserves de personnel disponibles.

Dans le même esprit, face à la méfiance exprimée par des partis politiques à propos du logiciel d'agrégation des résultats, l'ISIE a retardé sa décision définitive, optant finalement pour un système manuel.

Le programme de formation pour les membres des bureaux de vote a été facilité par un manuel de procédures particulièrement bien élaboré, et a prévu des séances de formation de proximité, ainsi que des cours de rattrapage et de remise à niveau. Les observateurs de la MOE UE ont témoigné de la qualité de ces formations et de la participation élevée.

L'ISIE a lancé un programme intensif et bien conçu de sensibilisation des citoyen(ne)s coïncidant avec la période de campagne. Dans les médias et dans les rues, les messages de l'ISIE étaient en fait plus visibles que ceux des partis politiques.

La MOE UE n'a pas observé la tenue des élections à l'étranger. Néanmoins, la mission est consciente de la difficulté de gérer un processus qui s'est déroulé dans plus de 300 villes autour du monde comportant des défis logistiques complexes et dont le coût financier est considérable.

III. L'INSCRIPTION DES ELECTEURS

La Constitution consacre le droit au suffrage universel, et la loi électorale n'impose pas de restrictions mais prive du droit de vote les militaires et les agents des forces de sécurité intérieure. Il n'existe pas de mesures pratiques permettant l'exercice du suffrage aux prisonniers qui n'ont pas été privés du droit de vote ni aux personnes en garde à vue. En revanche, l'ISIE a fourni d'importants efforts pour ouvrir le vote aux Tunisiens à l'étranger.

La campagne d'inscription de l'ISIE, prolongée de plusieurs semaines, a permis d'augmenter le nombre d'électeurs inscrits de presque un million par rapport à 2011. En outre, l'intégrité du processus a été renforcée par la suppression des bureaux spéciaux où avaient pu voter les personnes ne figurant pas sur la liste électorale il y a trois ans.

Les données définitives du registre électoral ont été publiées avec un certain retard, moins d'un mois avant le scrutin. Celles-ci sont cependant particulièrement claires et détaillées, étant ventilées par circonscription, centre et bureau de vote. L'ISIE a développé une application pour les téléphones portables qui a permis aux électeurs de vérifier leur inscription, de demander un changement de lieu de vote, ou encore de vérifier leur bureau de vote et leur place sur la liste des électeurs.

IV. DEPÔT DES CANDIDATURES

La Constitution et la loi électorale garantissent le droit de se porter candidat à l'Assemblée et n'imposent pas de cas d'exclusion ni d'incompatibilité arbitraires ou déraisonnables. Les procédures de dépôt des candidatures adoptées par l'ISIE, précises et complexes à la fois, n'ont pas découragé le dépôt de plus de 1500 listes auprès des instances régionales. Celles-ci ont réussi à statuer dans le délai légal d'une semaine, tout en offrant la possibilité aux candidats de régulariser leurs dossiers.

Les IRIE ont rejeté 188 listes qui ne remplissaient pas les conditions de la loi électorale, telles le nombre de candidats par liste, l'alternance homme-femme ou la qualité d'électeur des candidats. L'ISIE a décidé de ne pas accepter les candidatures de personnes qui se sont inscrites comme électeurs lors de la phase de prolongation qui s'est déroulée du 5 au 26 août. L'ISIE a motivé cette décision, qui a été fortement controversée, en avançant que le contentieux des listes électorales n'était pas clos. L'effet de cette décision a été atténué par la possibilité de remplacer les candidats dans cette situation. Les Tribunaux de première instance et, en dernier ressort, les différentes Chambres du Tribunal administratif ont rendu des jugements en sens divers à ce sujet. A l'expiration des délais du contentieux, 1326 listes ont été définitivement retenues.

V. CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale s'est déroulée largement dans le calme. Hormis quelques cas d'accrochages entre militants, il n'y a pas eu de violence ou d'appels à la violence. Les libertés d'expression et de rassemblement ont été respectées. Selon nos observations, les 1.229 listes (735 partisans, 349 indépendantes, 145 coalitions) en compétition dans les 27 circonscriptions en Tunisie ont pu présenter librement leurs programmes. Ce contexte favorable s'est trouvé renforcé par le financement public des listes et par une couverture médiatique pluraliste.

Inspirée par un souci d'équité, la réglementation de la campagne est détaillée et sa mise en œuvre s'est avérée complexe, surtout au vu du grand nombre de listes et des moyens limités de l'administration électorale. Les partis l'ont généralement respectée et la grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs des IRIEs se sont révélées mineures, telles des affiches arrachées ou des banderoles en dehors des emplacements légaux. Les IRIEs ont émis 1061 avertissements aux listes ayant commis des dépassements. Jusqu'à présent elles ont déposé 94 plaintes auprès des procureurs.

Plusieurs partis ont eu du mal à s'acquitter des formalités administratives liées à la campagne, comme l'annonce préalable des événements de campagne, exigée par la loi électorale, et les demandes d'autorisation d'occupation de l'espace public à des fins électorales. Ce sont surtout les partis disposant d'une structure administrative peu développée mais qui aspirent tout de même à avoir une assise nationale qui ont été le plus affectés par ces exigences.

Dans ce contexte, la plupart des partis politiques ont opté pour une campagne de proximité (porte-à-porte, réseaux sociaux, caravanes, cafés politiques, tentes, petits meetings ou encore des déplacements en petits groupes) plutôt que pour l'organisation de grands rassemblements, meetings ou cortèges. Exception à cette tendance, les grands meetings organisés dans plusieurs circonscriptions par Ennahdha, Nidaa Tounes ou l'Union patriotique libre (UPL) semblent indiquer que ces partis ont disposé de fonds plus conséquents que les autres. L'autofinancement et des dons privés auraient permis à ces partis d'engager des dépenses à la hauteur du maximum autorisé. En revanche, les autres partis ont dépendu davantage du soutien que l'Etat a accordé aux listes.

Financement de la campagne

Le financement privé de la campagne, introduit par la nouvelle loi électorale, vient s'ajouter aux sources déjà prévues en 2011, comme l'autofinancement et l'indemnité à titre d'aide publique. Dans le souci de privilégier un certain équilibre financier entre les listes, la limite des dépenses a été fixée à cinq fois le montant de l'indemnité publique, qui est identique pour toutes les listes dans une même circonscription. Le montant de ces indemnités, fixé par le gouvernement, a été généralement jugé

insuffisant par les listes indépendantes ou appartenant à des partis dont l'implantation est réduite ou moyenne, tandis que la limite des dépenses a fait l'objet de critiques des principaux partis, qui la considèrent trop restrictive.

La loi électorale et les décisions de l'ISIE ont établi un système innovant de contrôle financier des listes électorales, qui ne se borne pas à une simple vérification comptable des recettes et des dépenses mais va jusqu'à l'estimation directe du coût des activités de campagne. Ceci est fait par des contrôleurs des IRIEs, dont les procès-verbaux ont force probante et peuvent être utilisés comme base pour des sanctions en cas de dépassement du plafond de dépenses. En outre, la Cour des comptes a affecté une bonne partie de ses capacités à la vérification des comptes des listes. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le fonctionnement de ce système, mais le seul fait de sa mise en place traduit un réel souci d'équité et de transparence de la part du législateur.

VI. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

La Constitution tunisienne garantit la liberté « d'expression, d'information et de publication » et assure le droit d'accès à l'information et aux réseaux de communication. Les lois spécifiques adoptées en 2011 garantissent la liberté et le droit d'accès à la communication audiovisuelle, de même que la liberté de la presse écrite.

Afin d'assurer une couverture strictement équitable des listes dans les médias audiovisuels, la Tunisie s'est dotée d'un cadre normatif contraignant et ambitieux, qui définit les obligations des médias pendant le processus électoral. La loi électorale donne à l'ISIE et à la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) le droit d'intervenir directement dans la programmation des chaînes de télévision et de radio afin d'assurer le respect des règles d'impartialité et d'équité. Elle interdit également toute publicité politique dans les médias pendant la période électorale et - jusqu'à l'élaboration d'une loi spécifique - la publication de sondages.

Les règles fixées par l'ISIE et la HAICA obligent les médias audiovisuels à couvrir de manière équitable les activités de la totalité des 1326 listes de candidats. Elles précisent le pourcentage de temps d'antenne attribué à chacune des listes selon le nombre des circonscriptions dans lesquelles elles se présentent. La presse écrite et les sites internet d'information jouissent d'une plus grande liberté dans leurs lignes éditoriales bien que la réglementation de l'ISIE les oblige, en termes assez généraux, à « garantir l'égalité des chances entre les candidats ».

L'application d'un cadre juridique aussi contraignant s'est avérée problématique pour presque tous les médias observés. L'effet combiné du manque de moyens techniques et financiers et du nombre élevé d'acteurs politiques ont rendu difficile – voire irréalisable – l'application des règles sur la couverture de la campagne. Selon le monitoring de la MOE UE, les sept médias audiovisuels observés¹ n'ont couvert pendant leur pic d'audience que 37% des listes électorales.

Malgré cela, la plupart des médias audiovisuels observés ont fait un effort louable en assurant une couverture pluraliste et relativement équitable des principaux acteurs politiques. Selon les résultats du monitoring de la MOE UE, aucun des acteurs politiques n'a reçu en moyenne plus de 7% de couverture dans l'ensemble des programmes d'information des médias audiovisuels observés².

¹ Entre le 4 et le 24 octobre, la MOE UE a observé quatre chaînes de télévision (*Watanya 1 et 2, Nessma TV et Hiwar Tounsi*) entre 18h00 et 24h00, et trois radios (*Nationale, Mosaique FM et Shems FM*) entre 7h00 et 9h00 et entre 12h00 et 14h00 pendant toute la campagne électorale. Les émissions d'expression directe n'ont pas été prises en considération. Le monitoring a aussi inclus trois quotidiens nationaux (*La Presse de Tunisie, Achourouk et Le Maghreb*) entre le 5 et le 25 octobre. Les moniteurs ont aussi évalué le contenu d'un échantillon de quatre sites d'internet (*Tuniscope, African Manager, Business News et Web Manager Center*) pendant la dernière semaine de la campagne.

² 7% pour Ennahdha et Nidaa Tounes ; entre 3,5 et 5,5% pour l'Union pour la Tunisie, le Front populaire, le Congrès pour la République, l'Initiative nationale destourienne (Al-Moubadara), le Courant démocratique (Attayar), le Parti républicain (Al-Joumhouri), l'UPL et le FDTL (Ettakatol).

Il est à noter tout de même que plusieurs médias, notamment publics, ont limité leur couverture de la campagne et dédié plus de temps dans les programmes d'information aux acteurs institutionnels (présidence, gouvernement, ISIE, HAICA) et aux observateurs électoraux qu'aux listes de candidats. Le même phénomène a été observé sur les sites internet.

Les médias observés se sont généralement abstenus de diffuser un contenu biaisé. Une exception flagrante a été la diffusion à deux reprises dans une télévision privée d'une émission particulièrement critique à l'égard du président d'un parti et – dans une moindre mesure – la présence de publicité politique déguisée au profit de ce même, dans un quotidien.

Les résultats détaillés du suivi des médias par la MOE UE sont publiés en annexe de cette Déclaration préliminaire.

VII. SOCIETE CIVILE

Le cadre juridique et réglementaire pour l'observation électorale est entièrement conforme aux normes internationales en la matière et l'ISIE a accepté des demandes d'accréditations jusqu'à une semaine avant les élections.

Pour sa part, la société civile a de nouveau fait preuve de son dynamisme et de son engagement civique : plus de 14.000 observateurs de 14 organisations nationales ont été accrédités. Plusieurs d'entre elles ont activement accompagné la transition et observent le processus actuel depuis l'adoption de la loi électorale, y compris l'inscription des électeurs. Certaines se sont spécialisées dans le suivi des dépenses de campagne, ou dans la mise en œuvre d'une tabulation parallèle.

VIII. PARTICIPATION DES FEMMES

Comme en 2011, la loi électorale exige la parité et l'alternance dans les listes de candidats. Dans les faits, 148 femmes seulement étaient tête de liste sur les 1.326 listes retenues, soit 12%. Ceci représente une avancée timide par rapport au 7% en 2011. Un pic de 29% est atteint à Tunis-2 mais le taux reste inférieur à 10% dans la moitié des 27 circonscriptions de Tunisie. Il y a notamment peu de femmes têtes de liste dans les régions de l'intérieur et du sud du pays.

La couverture des femmes candidates demeure faible, surtout dans les médias audiovisuels publics. Alors que les médias privés, notamment *Nessma TV*, ont fait un effort visible pour garantir la présence de candidates et de représentantes des partis politiques dans leurs programmes, les chaînes publiques *Watania 1* et *2* et la *Radio Nationale* leur ont dédié 10% ou moins de leur couverture. Pour sa part, *La Presse de Tunisie*, le quotidien francophone qui appartient à l'Etat, a consacré aux femmes 29% de sa couverture.

IX. JOURNEE ELECTORALE ET AGREGATION DES RESULTATS

La journée électorale s'est déroulée dans l'ordre et dans une ambiance sereine. Dès le matin, et au long de la journée, les observateurs de la MOE UE ont constaté que les électeurs pouvaient facilement trouver leurs bureaux de vote. Sauf dans de rares exceptions, les membres des bureaux et tous les matériaux nécessaires étaient sur place à temps pour l'ouverture.

Les observateurs de la MOE UE ont évalué l'ouverture du scrutin de manière positive ou très positive dans 93% des bureaux observés, et le déroulement du vote et sa transparence comme bonne ou très bonne dans 99%. Ils ont aussi estimé que la performance des membres de bureaux de vote était bonne ou très bonne dans 97% des cas observés.

Des représentants des listes étaient présents dans tous les bureaux de vote observés par la MOE UE. Cette présence massive a été facilitée par la flexibilité de l'ISIE, qui a adopté des solutions rapides pour faire face à l'impossibilité de produire et distribuer à temps toutes les accréditations des représentants des partis, dont la plupart des noms avaient été communiqués très tard. Ennahda et Nidaa Tounes étaient les partis les mieux représentés. Leurs agents étaient présents, respectivement, dans 92% et 80% des bureaux de vote observés par la MOE UE. L'Union patriotique libre (UPL) était représentée

dans 19% des bureaux, et le Front Populaire dans 17%, tout comme Afek Tounes et le Parti Républicain (Al Joumhouri) l'étaient dans 11%. La MOE UE a signalé la présence d'observateurs électoraux tunisiens dans 66% des bureaux de vote, et tout comme les représentants de candidats, ils ont pu s'acquitter de leurs tâches sans entraves.

Le dépouillement s'est avéré lent mais transparent : les observateurs de la MOE UE ont considéré que la transparence du processus était bonne ou très bonne dans 91% des bureaux observés. La MOE UE a observé que les procédures de décompte et de remplissage des procès-verbaux ont été respectées. Détail important, les procès-verbaux ont été signés par tous les représentants de liste présents, et les résultats ont été affichés à l'extérieur des bureaux de vote dans 94% des cas observés. Aucune plainte officielle n'a été déposée dans ces bureaux.

L'agrégation des résultats dans les bureaux centraux a commencé plus tard que prévu, à cause de la lenteur des dépouillements et, dans certains cas, pour des raisons de sécurité lors de la collecte des matériaux par l'armée. Jusqu'à présent, l'agrégation se poursuit de façon ordonnée dans tous les bureaux centraux, quoique la configuration des salles et la surcharge de travail du personnel des IRIEs ne facilite pas souvent une observation détaillée des opérations. La Mission continue à observer l'agrégation jusqu'à son achèvement et attend la publication des procès-verbaux sur le site internet de l'ISIE.

A l'invitation du Gouvernement Tunisien et de l'ISIE, la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 17 septembre 2014. La MOE UE est dirigée par Mme. Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, membre du Parlement européen. 112 observateurs, de l'Union européenne (UE), de la Suisse, de la Norvège et du Canada ont été déployés dans l'ensemble du pays dans le but d'évaluer le processus des élections législatives au regard des normes internationales ainsi que des lois tunisiennes. Une délégation du Parlement Européen, présidée par M. Michael GAHLER et composée de sept députés, a rejoint la mission et partage ces conclusions.

La Mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 559 bureaux de vote (5,1 % du total) dans les 27 circonscriptions du pays pour y observer l'ouverture, le vote, le dépouillement et la transmission des résultats.

Tout comme elle l'a fait lors de la campagne et des préparatifs préélectorales, la MOE UE continuera à observer les développements postélectorales, en particulier la centralisation des résultats et la phase éventuelle du contentieux électoral y compris le traitement des infractions électorales. La MOE UE observera aussi l'élection présidentielle dans toutes ses étapes et diffusera une nouvelle Déclaration après le scrutin du 23 novembre. La mission publiera un rapport final sur l'ensemble de ses observations, qui pourra éventuellement inclure des recommandations, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la Tunisie, à l'ISIE, à la HAICA et à toutes les autorités nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation. La mission est aussi particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne à Tunis, ainsi qu'aux missions diplomatiques des Etats membres. Cette Déclaration sera également disponible en arabe sur le site web de la Mission: <http://www.eueom.eu/tunisie2014> . Seule la version française est officielle.

**Pour plus
d'information,**

contactez :

José Antonio de Gabriel, Observateur Chef adjoint, tél :

(+216) 71268423

Alessandro Gori, Attaché de presse, tél :

(+216) 98754506

**Mission d'Observation Electorale de l'Union
Européenne Tunisie 2014**

**Suites Corail, 5eme
étage. Lac 2, Tunis**

ELECTIONS LEGISLATIVES EN TUNISIE
26 OCTOBRE 2014
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

Tunis, 28 Octobre 2014

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Mon nom est Michael Gahler et j'ai l'honneur de présider la délégation de 7 Députés du Parlement européen qui, dans le cadre de la mission d'observation électorale de l'UE, a observé le déroulement de ces premières élections parlementaires après l'adoption de sa constitution démocratique.

Le but de notre délégation parlementaire est de compléter d'un point de vue plus politique la mission d'observation de l'Union européenne et de marquer notre engagement sur le long terme avec nos voisins et amis tunisiens.

En tant que chef de la délégation du PE, et au nom de mes collègues, je voudrais commencer par partager l'évaluation de la chef observatrice de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne, Madame Annemie Neyts-Uyttebroeck et souscrire à sa déclaration préliminaire.

Sans reprendre l'analyse de la mission à long terme de l'UE, je tiens à souligner les points suivants :

- Tout d'abord, je salue le travail remarquable effectué par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections qui a réussi à organiser un processus électoral transparent et professionnel, et ce dans des délais très courts.
- La délégation du Parlement européen a rencontré les principaux partis politiques et se réjouit du dialogue franc et ouvert établi avec leurs dirigeants. Ils nous ont, par ailleurs, affirmé leur engagement à reconnaître la légitimité de ce processus électoral et à respecter le résultat des urnes.
- Sur le déroulement de la journée électorale du 26 octobre, la délégation du Parlement européen a constaté la présence de délégués des partis politiques et d'observateurs nationaux dans les bureaux de vote qu'elle a visités, ce qui est un élément-clé de toute élection démocratique.
- Mes collègues parlementaires et moi-même avons cependant eu l'impression de voir peu de jeunes parmi les votants, alors qu'il nous a semblé que les jeunes étaient bien présents parmi les observateurs des partis politiques et les observateurs nationaux.
- Même si l'Union européenne n'a pas observé le vote des tunisiens à l'étranger, la délégation du Parlement européen prend note des informations concernant des difficultés de cet exercice dans certains pays de l'UE.

Je voudrais maintenant faire un commentaire personnel : j'ai été touché et impressionné par l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans chaque bureau de vote que nous avons visité, par le professionnalisme des membres des bureaux de vote, composés en grand nombre de femmes, par l'effort de mobilisation des électeurs et par l'ambiance sereine et consensuelle qui a marqué cette journée électorale.

En tant que Chef observateur de la Mission d'observation électorale de l'UE en 2011, je ne peux que me réjouir du chemin parcouru par la Tunisie depuis lors. Je suis aussi conscient de ce qu'il reste à accomplir et de la grande tâche qui attend les nouveaux élus pour que les citoyens tunisiens, surtout les plus jeunes, s'impliquent davantage dans la vie démocratique de leur pays.

Ces élections législatives constituent une première étape et seront suivies par les élections présidentielles. Il appartient à présent aux nouveaux élus de répondre aux aspirations démocratiques et sociales du peuple tunisien. La nouvelle Assemblée des représentants du peuple, mais aussi la société civile tunisienne peuvent compter, pour ce faire, sur l'engagement continu de l'Union européenne et en particulier de son Parlement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Annexe I

ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN TUNISIE PREMIER TOUR

DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

21-25 NOVEMBRE 2014

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

M. Michael GAHLER, PPE, Allemagne (Chef de la délégation)

M. Santiago FISAS AYXELÀ, PPE, Espagne

M. Francisco Assis, S&D, Portugal

Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France

M. Jordi SEBASTIÀ, Verts/ALE, Espagne

M. Fabio Massimo CASTALDO, EFDD, Italie

Secretariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur

M. Michayl CHRISTOV, Administrateur

Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante

Groupes politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE

Annexe II

ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN TUNISIE DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE 21-25 novembre 2014

PROGRAMME

Membres

M. Michael GAHLER, PPE, Allemagne (Chef de la délégation)
M. Santiago FISAS AYXELÀ, PPE, Espagne
M. Francisco ASSIS, S&D, Portugal
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France
M. Jordi SEBASTIÀ, Verts/ALE, Espagne
M. Fabio Massimo CASTALDO, EFFD, Italie

Secrétariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur
(Numéro belge +32 498 98 13 64 numéro local +216 97 405 877)

M. Michayl CHRYSTOV, Administrateur
(Numéro belge +32 498 98 33 24 numéro local +216 97 405 890)

Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante
(Numéro belge +32 496 59 94 69 numéro local +216 97 405 907)

Groupes Politiques

M. Jesper HAGLUND, PPE

Mercredi 19 novembre 2014

Arrivée du secrétariat de la délégation et transfert à l'Hôtel Corail Suites à Tunis
Rue de La Feuille d'Érable Lac 2
Tél. +216 71 268 000 - Fax +216 71 268 444 - <http://www.corail-suites.com/>

Jeudi 20 novembre 2014

9h00 - 18h00 Rencontre avec équipe EOM, organisation des aspects logistiques, élaboration du programme

18h00-20h00 Arrivée des Députés et transfert à l'Hôtel Corail Suites à Tunis

Vendredi 21 novembre 2014

9h00 Réunion avec Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observatrice de la Mission d'Observation électorale de l'Union européenne
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée

9h30-10h30 Réunion d'information avec l'équipe cadre de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée

11h30 Réunion avec M. Nouri Laajmi, Président de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle.
Lieu: les Berges du Lac I

13h00 Déjeuner libre

15h00 Réunion avec L'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections
Lieu : Media Center, Palais des Congrès

17h00 Rencontre avec Mme Balkis Méchri, Ligue Tunisienne des Droits de l'homme
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée

18h00 Rencontre avec Mme Emna Zahrouni, Association Tunisienne de Femmes Démocrates
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée

19h30 Cocktail dinatoire offert par SE Mme Laura Baeza, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE en Tunisie, à la délégation du PE, aux Ambassadeurs des pays membres et à l'Équipe cadre de la Mission
Lieu : Résidence de SE Mme Baeza à Sidi Bou Saïd

Samedi 22 novembre 2014

- 7h45** Départ
- 8h30** Madame Kalthoum Kannou (Candidate indépendante)
Lieu : Siège à Montplaisir
- 10h45** Monsieur Mustapha Ben Jaafer, Président de l'Assemblée Nationale Constituante, (FDTL, Ettakatol)
Lieu : Assemblée National Constituante
- 12h30** Monsieur Hamma Hammemi (Front populaire «Al-Jabha »)
Lieu : Siège à Montplaisir
- 14h00** *Dejeuner libre*
- (16h00** *Départ de l'équipe déployé à Bizerte (M. Christov, Mme Vergiat, M. Sebastia)*
- 17h00** Réunion de Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observateur de la Mission d'Observation Electorale de l'UE avec les Chefs des différentes Missions internationales d'Observation Électorale (*Chef de la délégation seulement*)
Lieu : Hôtel Résidence Gammarth
- 19h00** Monsieur Kamel Morjane, Al-Moubadara (l'Initiative, Al-Moubadra)
Lieu: Hôtel Corail Suites
- 18h00-20h00** *Réunion de l'équipe déployée à Bizerte avec les Observateurs de Longue Terme)*

Dimanche 23 novembre 2014

Jour des élections

- 7h15** Départ de l'hôtel
- 8h00** Ouverture des bureaux de vote
- 18h00** Clôture des bureaux de vote et observation du dépouilleme
- 22h00** *Retour à l'Hôtel*

Lundi 24 novembre 2011

- 9h30** Réunion interne à la délégation - Évaluation du processus électoral
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée
- 10h00** Réunion avec Mme NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observatrice de la Mission d'Observation électorale de l'Union européenne.
Lieu : Hôtel Corail Suites. Salle de réunion rez-de-chaussée
- 11h00 - 18h00** Préparation de la conférence de presse et la déclaration de la délégation

Mardi 25 novembre 2014

- 9h30** Réunion avec les Ambassadeurs de l'UE
*Lieu : Hôtel Sheraton, Salle Marhaba I
(Chef de la délégation seulement)*
- 10h30** Conférence de presse conjointe du Chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne et du Chef de la Délégation du Parlement européen pour l'observation des élections en Tunisie et présentation du rapport préliminaire de la MOE UE.
Lieu : Hôtel Sheraton, Salle Kairouan
- 12h00** Conférence de presse de l'ISIE
Lieu : Media Center, Palais des Congrès
- 14h00-18:00** Clôture de la mission.

Annexe III



DECLARATION PRELIMINAIRE

LE PEUPLE TUNISIEN RENOUVELLE SON ATTACHEMENT A LA DEMOCRATIE LORS DES PREMIERES ELECTIONS PRESIDENTIELLES CREDIBLES ET TRANSPARENTES

Tunis, le 25 novembre 2014

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

- Lors des premières élections présidentielles pluralistes et transparentes, le peuple tunisien a renouvelé, dans une ambiance sereine, son attachement aux valeurs démocratiques.
- L'Instance supérieure pour les élections (ISIE) a de nouveau fait preuve d'indépendance, d'impartialité et de compétence, et ses branches régionales ont également démontré leur neutralité, leur bonne organisation et leur fort engagement civique. L'Instance a dressé un bilan de son travail en amont de l'élection présidentielle, exercice qui a débouché sur un renforcement de la formation et l'adoption d'un certain nombre d'améliorations techniques.
- Les données d'inscription ventilées par genre et tranche d'âge indiquent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le registre électoral : les femmes constituent 46% des électeurs inscrits, alors qu'elles représentent 51% de la population. Pour leur part, les jeunes entre 18 et 21 ans constituent à peu près 10% de la population en âge de voter mais moins de 5% des inscrits. L'ISIE a réinséré 489 électeurs qui s'étaient inscrits mais n'avaient pas retrouvé leurs noms sur le registre électoral, pour la plupart à l'étranger.
- Le parrainage des candidats par des élus ou par des citoyens et le dépôt d'une caution financière raisonnable sont des conditions qui ne limitent pas de façon excessive le droit de se porter candidat. Des 70 aspirants, 27 ont été retenus provisoirement par l'Instance, parmi lesquels une seule femme. L'ISIE a dû vérifier environ 800 000 parrainages de citoyens présentés par les candidats dans un délai court et avec des moyens limités et a identifié des irrégularités dans bon nombre de dossiers.
- La campagne électorale s'est déroulée dans une ambiance calme et pluraliste. L'exercice des libertés d'expression et de rassemblement a été garanti. Les candidats ont largement respecté les normes de la campagne, dont la mise en œuvre s'est avérée moins complexe que lors des élections législatives. La grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs de l'ISIE ou observées par la MOE UE ont été d'importance mineure.
- Les médias audiovisuels publics et une partie des médias privés observés ont généralement assuré une couverture équilibrée des candidats, notamment à travers d'interviews conduites de manière impartiale. Le nombre de candidats à l'élection présidentielle a rendu plus simple la tâche d'informer de façon équitable et a permis aux médias audiovisuels, notamment publics, de mieux se concentrer sur les candidats et leurs messages que lors des élections législatives. La Haute Autorité Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (HAICA) a contribué de manière positive au respect des règles de couverture de la campagne.
- La société civile tunisienne a considérablement renforcé son implication dans le processus électoral. Pour les élections présidentielles, des accréditations nationales ont été accordées à plus de

25.000 observateurs, ce qui représente une augmentation de presque 80% par rapport aux élections du 26 octobre.

- La journée électorale a été bien organisée et s'est déroulée dans un climat de respect. Les observateurs de la MOE UE ont évalué de manière positive ou très positive la conduite du vote et du dépouillement, ainsi que sa transparence, dans la quasi-totalité des 584 bureaux observés. La mission a aussi constaté que des représentants de candidats étaient présents dans 98% des bureaux et des observateurs électoraux tunisiens dans 66%, pourcentage identique à celui enregistré le 26 octobre. L'agrégation des résultats dans les bureaux centraux a été plus fluide que lors des élections législatives, surtout grâce aux mesures adoptées par l'ISIE. La MOE UE attend la publication des procès-verbaux sur le site internet de l'ISIE et observera une éventuelle phase de contentieux électoral.

EVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

I. L'ADMINISTRATION ELECTORALE

L'ISIE a de nouveau fait preuve d'indépendance, d'impartialité et de compétence pendant la préparation de l'élection présidentielle, et les Instances régionales pour les élections (IRIEs) ont généralement fait de même.

Même si l'ISIE a pu assurer le bon déroulement du scrutin, du dépouillement et de l'agrégation des résultats lors des élections législatives, l'Instance en a dressé le bilan afin de perfectionner son travail en amont de l'élection présidentielle. L'ISIE a abordé l'analyse de sa performance de façon précise et critique, ciblant des erreurs qui n'avaient pourtant pas eu d'impact sur l'intégrité du scrutin.

Cet exercice a engagé tous les départements de l'ISIE et les membres de toutes les Instances régionales. Sur la base de son bilan, l'ISIE a lancé un programme pour renforcer la formation des membres des IRIEs, ainsi que des présidents de bureaux de vote et du personnel de coordination et de logistique, responsables, entre autres de la distribution des matériaux et de l'agrégation des résultats. L'ISIE a décidé d'augmenter le nombre d'agents chargés de la vérification des procès-verbaux, et de fournir un meilleur appui informatique à l'agrégation manuelle. Elle a également tenté de simplifier les parcours de collecte de procès-verbaux, et de clarifier les instructions pour l'envoi des procès-verbaux scannés afin de permettre leur publication plus rapide.

L'accréditation des représentants des candidats, qui avait posé des problèmes lors des législatives, s'est déroulée cette fois dans des délais plus réalistes afin de faciliter l'émission et la distribution des badges. L'ISIE a finalisé des outils simples et efficaces, notamment une enveloppe en braille pour permettre aux non-voyants de voter de façon autonome, ainsi qu'une règle sur mesure pour s'assurer que les signatures des électeurs se placent au bon endroit sur la liste d'émargement, ce qui facilite la concordance entre le nombre d'électeurs ayant voté et celui des bulletins dans l'urne.

II. L'INSCRIPTION DES ELECTEURS

Entre les deux scrutins, l'ISIE a ouvert une période exceptionnelle de vérification pour les électeurs qui se seraient inscrits mais n'auraient pas retrouvé leur nom sur le registre électoral. Suite à cette démarche, l'ISIE a corrigé l'omission des noms de 489 électeurs, pour la plupart à l'étranger. Plus de 9.000 électeurs ont demandé leur insertion, mais seuls 1.618 ont fourni une preuve qu'ils s'étaient réellement inscrits. L'ISIE a également permis 1.129 changements de bureaux de vote pour des électeurs inscrits en dehors de la Tunisie.

Les données d'inscription ventilées par genre et tranche d'âge indiquent que les femmes et les jeunes sont sous-représentés dans le registre électoral : les femmes constituent 46% des électeurs inscrits, alors qu'elles représentent 51% de la population. Pour leur part, les jeunes entre 18 et 21 ans représentent à peu près 10% de la population en âge de voter, mais moins de 5% des électeurs inscrits,

et les Tunisiens entre 22 et 30 ans constituent 24% de la population, mais seulement 20% des électeurs.

III. DEPÔT DES CANDIDATURES A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Le parrainage des candidats par des élus ou par des citoyens et le dépôt d'une caution financière raisonnable sont des conditions qui ne limitent pas de façon excessive le droit de se porter candidat. Des 70 aspirants, 27 ont été retenus provisoirement par l'Instance, les autres n'ayant pas rempli les conditions requises.

L'ISIE a dû vérifier environ 800 000 parrainages de citoyens présentés par les candidats¹ dans un délai court en disposant de moyens limités. L'Instance a identifié des irrégularités dans un bon nombre de dossiers, telles des parrains non-inscrits, de nombreux cas d'électeurs ayant parrainé plus d'un candidat ou des parrainages non signés. L'ISIE a publié certaines listes de parrains et a mis en place un service en ligne afin de permettre aux citoyens de vérifier si leurs noms avaient été utilisés contre leur gré. De nombreux citoyens ont introduit des plaintes auprès du Ministère public et l'ISIE a dénoncé le vol de la base de données d'une compagnie privée qui aurait pu être utilisée comme source de faux parrainages.

Le 24 octobre, l'ISIE a publié la liste définitive des 27 candidats suivant la clôture du contentieux devant le Tribunal administratif. Ni les 23 recours en première instance ni les 15 appels introduits par des candidats rejetés n'ont été acceptés. Le Tribunal a statué sur les recours d'une façon minutieuse, se prononçant sur tous les arguments présentés par les requérants dans les délais courts imposés par la loi.

IV. CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale s'est déroulée dans le calme, sans violence et largement sans discours d'incitation à la haine. Les libertés d'expression et de rassemblement ont été respectées. 27 candidats étaient en lice, parmi lesquels une seule femme. Le retrait de cinq candidats après la publication de la liste définitive², n'a pas eu d'effet juridique sur la comptabilisation des résultats et n'a pas entraîné de modification du bulletin de vote.

La mise en œuvre des règles de campagne³ s'est avérée plus simple que lors des élections législatives grâce au nombre plus réduit des candidats et du fait que la campagne a été organisée au niveau national plutôt qu'à l'échelon régional. Les candidats ont généralement respecté la réglementation, et la grande majorité des infractions relevées par les contrôleurs de l'ISIE ont été d'importance mineure. L'ISIE a saisi le ministère public de 22 infractions électorales qui concernent le non-respect des règles d'affichage, l'utilisation de médias étrangers, la publicité politique et, dans un seul cas, l'incitation à la haine.

Les médias ont joué un rôle plus important dans la campagne présidentielle que dans celle des élections législatives. En revanche, la campagne a été cette fois moins visible dans les rues. Selon nos observations, seuls les candidats Beji Caid Essebsi, Moncef Marzouki et Hama Hammami ont organisé de grands rassemblements. Beji Caid Essebsi, Moncef Marzouki, Hama Hammami et Slim

¹ Selon la loi, un candidat doit être parrainé soit par 10 membres de l'Assemblée, soit par au moins 10.000 électeurs sur 10 circonscriptions, dont 500 doivent être inscrits dans chacune d'entre elles.

² Il s'agit d'Abderrahim Zouari, Mohamed Hamdi, Mustapha Kamil Nabli, Abderaouf Ayadi et Noureddine Hached.

³ A l'occasion de la campagne électorale pour les présidentielles, l'ISIE a rappelé, à travers des notes explicatives, certaines dispositions de la loi électorale et de la décision relative aux règles de la campagne électorale. D'une part, l'utilisation par les candidats des ressources de leurs partis est permise à condition qu'elle soit rémunérée ; d'autre part, l'interdiction du financement étranger reste applicable également pour la campagne à l'extérieur du pays. Enfin, l'ISIE a été favorable à un assouplissement de la loi concernant l'interdiction de l'utilisation des médias étrangers, permettant par exemple aux candidats de parler aux médias étrangers à condition que le contact avec les médias se fasse de manière spontanée, non répétitive et qu'il ne recèle pas de la propagande politique.

Riahi ont mené des campagnes de proximité (porte-à-porte, réseaux sociaux, sorties dans les marchés, cafés politiques). Certains candidats, notamment Beji Caid Essebsi, Larbi Nasra, Mondher Zenaidi, Yassine Chennoufi, Slim Riahi ou encore Mohamed Frikha ont loué des grands emplacements publicitaires sur les axes principaux des agglomérations⁴. De l'avis de certains candidats et d'articles d'opinion la campagne aurait été caractérisée par une bipolarisation croissante.

Les ressources des candidats provenaient d'une part d'une subvention publique modeste à hauteur de 80.000 DT, allouée à tous les candidats, et d'autre part de l'autofinancement et du financement privé. Il est à noter que 22 candidats ont reçu la première tranche de la subvention seulement le vendredi 14 novembre, trois semaines après la date prescrite par la loi⁵. Le gouvernement a fixé le plafond global des dépenses de campagne pour chaque tour des élections présidentielles à 10 fois le montant de la subvention publique.

V. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

Comme lors des élections législatives, les libertés d'opinion, d'expression et d'information garanties par la Constitution ont été respectées et les médias tunisiens ont pu couvrir librement la campagne présidentielle.

La loi électorale et les décisions de l'ISIE et de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) obligent les médias à assurer une couverture impartiale et à accorder aux candidats le même temps d'antenne. Lors des législatives, le respect de ce devoir d'équité s'était avéré difficile, voire impossible, en raison du grand nombre de listes, plus de 1.300. Le nombre bien plus réduit de candidats à l'élection présidentielle – 27, dont 5 se sont retirés avant ou au cours de la campagne – a facilité la tâche d'informer de façon équitable et a permis aux médias audiovisuels, notamment publics, de mieux cerner les candidats et leurs messages. La chaîne publique *Watania 1*, qui a consacré aux candidats - hors des sessions d'expression directe - 30 fois plus de temps que pendant les élections parlementaires, en est un bon exemple.

Presque tous les médias audiovisuels observés⁶ se sont abstenus d'organiser des débats et ont opté pour la diffusion d'interviews avec les candidats. Les médias publics (*Watania 1* et *Radio Nationale*) ont fait preuve de neutralité en diffusant des interviews avec les candidats, généralement de la même durée, selon leur ordre sur le bulletin de vote. Egalement, la télévision privée *Hannibal TV* et la radio *Mosaïque FM* ont interviewé la plupart des candidats de manière équitable. Tous les médias mentionnés ont également veillé à assurer l'équilibre dans leurs programmes d'information.

Nessma TV a garanti l'accès des candidats aux interviews, mais elle a clairement accordé plus de temps d'antenne à Hama Hammami, qui a reçu presque 25% de la couverture que la chaîne a dédiée aux candidats⁷. La télévision *Hiwar Tounsi*, qui n'a pas de programmes d'information, n'a interviewé que sept candidats pendant le *prime time*.

A quelques exceptions près, les médias audiovisuels ont respecté l'interdiction de diffuser de la publicité politique et de publier des sondages pendant la période électorale⁸. La violation la plus

⁴ A la différence des règles régissant la campagne pour les élections législatives, la loi électorale autorise la location de grands emplacements publicitaires pour les élections présidentielles.

⁵ La subvention doit être versée aux candidats 7 jours avant le début de la campagne électorale.

⁶ Entre le 1er et le 21 novembre, la MOE UE a observé cinq chaînes de télévision (*Watania 1* et 2, *Hannibal TV*, *Nessma TV* et *Hiwar Tounsi*) entre 18h00 et 24h00 et trois radios (*Radio Nationale*, *Mosaïque FM* et *Shems FM*) entre 7h00 et 9h00 et entre 12h00 et 14h00 pendant toute la campagne électorale. Les sessions d'expression directe n'ont pas été prises en considération. Le monitoring a également inclus trois quotidiens nationaux (*La Presse de Tunisie*, *Achourouk* et *Le Maghreb*) entre le 2 et le 22 novembre. Les moniteurs ont enfin évalué d'une manière qualitative le contenu d'un échantillon de quatre sites internet (*Tuniscope*, *African Manager*, *Business News* et *Web Manager Center*).

⁷ Contrairement aux autres candidats, il a été interviewé à deux reprises et la première interview a été rediffusée. Hammami a été le seul candidat à avoir bénéficié d'une émission au ton positif consacrée à le présenter dans son entourage familial.

⁸ *Nessma TV*, *Radio Express FM* et *Zitouna TV* ont été sanctionnés par la HAICA et ont été frappés d'une amende de 20.000 DT pour avoir commenté les résultats de sondages liés aux élections présidentielles.

flagrante a été la diffusion, clairement publicitaire, du premier meeting de campagne de Béji Caïd Essebsi par *Nessma TV*, ce qui a entraîné une sanction de la HAICA.

La presse écrite n'est obligée que de « garantir l'égalité des chances entre les candidats ». La plupart des journaux observés ont montré des orientations éditoriales plus explicites que pendant les élections législatives. Le journal *Le Maghreb* a été ouvertement critique à l'égard du président Moncef Marzouki : presque 25% de la couverture qu'il lui a dédiée était négative. Le journal *Achourouk* a consacré beaucoup plus d'espace à Béji Caïd Essebsi qu'aux autres candidats, dont 12% sur un ton positif. En revanche, la couverture de la *Presse de Tunisie*, un journal appartenant à l'état, était plus équilibrée et neutre.

Les résultats détaillés du suivi des médias par la MOE UE sont publiés en annexe de cette Déclaration préliminaire.

VI. SOCIETE CIVILE

La société civile tunisienne a considérablement renforcé son implication dans le processus électoral. Pour les élections présidentielles, 25.000 observateurs appartenant à 25 missions ont été accrédités, ce qui représente une augmentation de presque 80% par rapport aux élections du 26 octobre.

VII. JOURNEE ELECTORALE ET AGREGATION DES RESULTATS

La journée électorale a été bien organisée et s'est déroulée dans un climat de respect. Tout comme lors des législatives, les électeurs ont pu identifier leurs bureaux de vote facilement, et le personnel et les matériaux nécessaires étaient sur place à temps. Dans les centres observés par la MOE UE, les femmes représentaient plus de la moitié des membres des bureaux de vote mais seulement un tiers des présidents.

Les observateurs de la MOE UE ont constaté que les membres des bureaux de vote maîtrisaient les procédures, et ont évalué l'ouverture des bureaux de manière positive ou très positive dans tous les bureaux observés. Ils ont également noté que le déroulement du vote et sa transparence étaient bons ou très bons dans 99% des cas observés, et que l'environnement général du scrutin était bon ou très bon dans 97% des centres de vote.

Des représentants de candidats étaient présents dans 98% des bureaux de vote observés par la MOE UE. Ceux de Béji Caïd Essebsi l'étaient dans 86% et ceux de Moncef Marzouki dans 56%. Les représentants de Hama Hammami et Slim Riahi étaient présents respectivement dans 24% et 19% des bureaux de vote. La MOE UE a signalé la présence d'observateurs électoraux tunisiens dans 66% des bureaux de vote, pourcentage identique à celui enregistré le 26 octobre. Tout comme les représentants de candidats, ils ont pu s'acquitter de leurs tâches librement.

Le dépouillement s'est achevé plus rapidement que lors des législatives, mais toujours dans la transparence : les observateurs MOE-UE ont signalé que l'intention des électeurs était respectée et que les suffrages ont été correctement attribués aux candidats. Les procès-verbaux ont été signés par les représentants des candidats et affichés à l'extérieur des bureaux dans 100% des cas observés.

L'agrégation des résultats dans les bureaux centraux était encore mieux organisée que lors des élections législatives, surtout grâce aux mesures adoptées par l'ISIE : la livraison et la vérification des procès-verbaux ont été plus rapides, et le renforcement du personnel a facilité un processus plus fluide. A quelques exceptions près, les représentants des candidats et les observateurs ont eu un meilleur accès aux données que le 26 octobre. La MOE UE attend la publication des procès-verbaux sur le site internet de l'ISIE et observera une éventuelle phase de contentieux électoral.

A l'invitation du Gouvernement Tunisien et de l'ISIE, la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 17 septembre 2014. La MOE UE est dirigée par Mme. Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, membre du Parlement européen. 93 observateurs de 26 des 28 Etats Membres l'Union européenne (UE), de la Suisse et de la Norvège ont été déployés dans l'ensemble du pays dans le but d'évaluer le processus des élections présidentielles au regard des normes internationales ainsi que des lois tunisiennes. Une délégation du Parlement Européen, présidée par M. Michael GAHLER et composée de six députés, a rejoint la mission et partage ces conclusions.

La Mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 584 bureaux de vote (5,3 % du total) dans les 27 circonscriptions du pays pour y observer l'ouverture, le vote, le dépouillement et la transmission des résultats.

Après avoir observé la campagne, la MOE UE continuera à observer les développements post-électorales, en particulier la centralisation des résultats et la phase éventuelle du contentieux électoral y compris le traitement des infractions électorales. La MOE UE observera aussi le deuxième tour de l'élection présidentielle dans toutes ses étapes et diffusera une nouvelle Déclaration deux jours après le scrutin. La mission publiera un rapport final sur l'ensemble de ses observations, qui pourra inclure des recommandations, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la Tunisie, à l'ISIE, à la HAICA, au Tribunal administratif et à toutes les autorités nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation. La mission est aussi particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne à Tunis, ainsi qu'aux missions diplomatiques des Etats membres. Cette Déclaration sera également disponible en arabe sur le site web de la Mission: <http://www.eucom.eu/tunisie2014> . Seule la version française est officielle.

Pour plus d'information, contactez :

José Antonio de Gabriel, Observateur Chef adjoint, tél : (+216) 71268423

Alessandro Gori, Attaché de presse, tél : (+216) 98754506

Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne Tunisie 2014

Le Corail Suites Hôtel, 5ème étage, Les Berges du Lac II, Tunis

Annexe IV

Premier tour de l'élection présidentielle en Tunisie 23 Novembre 2014

DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

Tunis, 25 novembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Mon nom est Michael Gahler et j'ai l'honneur de présider la délégation des Députés du Parlement européen qui, dans le cadre de la mission d'observation électorale de l'UE, a observé le déroulement de ce premier tour de l'élection présidentielle.

En tant que chef de la délégation du PE, et au nom de mes collègues, je voudrais commencer par partager l'évaluation de la chef observatrice de la Mission d'observation des élections de l'Union européenne, Madame Annemie Neyts-Uyttebroeck et souscrire à sa déclaration préliminaire.

Sans reprendre l'analyse de la mission à long terme de l'UE, je tiens à souligner les points suivants :

- Tout d'abord, je salue le travail remarquable effectué par l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections qui a réussi à organiser un processus électoral transparent et professionnel, et ce dans des délais très courts.
- la tenue de ces élections législatives et présidentielles de manière tout à fait satisfaisante est un formidable signe d'espoir pour les pays voisins. Cela permettra en outre à la Tunisie de tourner la page de la transition et d'entrer dans la phase suivante de consolidation de la démocratie dans le pays).

En tant que Chef observateur de la Mission d'observation électorale de l'UE en 2011, je ne peux que me réjouir du chemin parcouru par la Tunisie depuis lors. Je suis aussi conscient de ce qu'il reste à accomplir et de la grande tâche qui attend les nouveaux élus pour que les citoyens tunisiens, surtout les plus jeunes, s'impliquent davantage dans la vie démocratique de leur pays.

Il appartient à présent au nouveau parlement et au nouveau Président de la république de répondre aux aspirations démocratiques et sociales du peuple tunisien. La nouvelle Assemblée des représentants du peuple, le nouveau président de la Tunisie démocratique, mais aussi la société civile tunisienne peuvent compter, pour ce faire, sur l'engagement continu de l'Union européenne et en particulier de son Parlement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Annexe I

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN TUNISIE
SECOND TOUR**

DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE

20-23 DÉCEMBRE 2014

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

M. Santiago FISAS AYXELÀ, PPE, Espagne (Président de la délégation)
M. Francisco ASSIS, S&D, Portugal
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France
M. Fabio Massimo CASTALDO, EFDD, Italie

Secretariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur
Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante

Groupes politiques

M. Juan SALAFRANCA, PPE

**DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN
TUNISIE
DELEGATION D'OBSERVATION ELECTORALE
20-23 décembre 2014**

PROGRAMME

Membres

M. Santiago FISAS AYXELÀ, EPP, Spain, Président de la délégation
M. Francisco ASSIS, S&D, Portugal
Mme Marie-Christine VERGIAT, GUE/NGL, France
M. Fabio Massimo CASTALDO, EFDD, Italie

Secrétariat

Mme Emilia GALLEGO, Administrateur
(Numéro belge +32 498 98 13 64 numéro local +216 97 405 877)

Mme Pilar GONZALEZ MURILLO, Assistante
(Numéro belge +32 496 59 94 69 numéro local +216 97 405 907)

Groupes Politiques

M. Juan SALAFRANCA, PPE

Jeudi 18 décembre 2014

Arrivée du secrétariat de la délégation et transfert à l'Hôtel Corail Suits à Tunis
Rue de La Feuille d'Érable Lac 2
Tél. +216 71 268 000 - Fax +216 71 268 444 - <http://www.corail-suites.com/>

Vendredi 19 décembre 2014

- 9h00-18h00** Rencontre avec équipe EOM, organisation des aspects logistiques, élaboration du programme
- 18h00** Arrivée des Députés et transfert au Cocktail dinatoire offert par SE Mme Laura Baeza, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE en Tunisie
- 19h30** Cocktail dinatoire offert par SE Mme Laura Baeza, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'UE en Tunisie, à la délégation du PE, aux Ambassadeurs des pays membres et à l'Équipe cadre de la Mission
Lieu : Résidence de SE Mme Baeza à Sidi Bou Saïd

Samedi 20 décembre 2014

- 08h30** Réunion avec Mme Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, Chef Observatrice de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne et l'équipe cadre de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne
Lieu : Hôtel Corail Suits, Salle de réunion 128, premier étage
- 9h30** Rencontre avec M. Beji Caid Essebsi, Président fondateur du parti "Nidaa Tounes" et candidat aux élections présidentielles
Lieu : siège du Parti Nidaa Tounes, Les berges du Lac I
- 11h00** Réunion avec Monsieur Chafik Sarsar, Président de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE)
Lieu : Media Center, Palais des Congrès
- 12h30-14h30** Voyage à Sousse
- 15h00-16h00** Déjeuner libre
- 18h00** Rencontre avec M. Moncef Marzouki, Président provisoire de la République et candidat aux élections présidentielles
Lieu : Résidence M. Marzouki à Sousse
- 19h00-21h00** Retour à Tunis

Dimanche 21 décembre 2014

Jour des élections

- 7h15** Départ de l'hôtel
- 8h00** *Ouverture des bureaux de vote*
- 18h00** *Clôture des bureaux de vote et observation du dépouillement*
- 21h00** *Retour à l'Hôtel*

Lundi 22 décembre 2014

- 10h00** Réunion interne à la délégation - Évaluation du processus électoral
Lieu : Hôtel Corail Suits, Salle de réunion 128, premier étage
- 10h30** Réunion avec la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne pour la préparation de la déclaration préliminaire conjointe
Lieu : Hôtel Corail Suits, Salle de réunion 128, premier étage
- 12h00** Rencontre avec Dr Peter Rundell CBE FSS
Deputy Head of Mission, EUBAM
Lieu : Hôtel Corail Suits, Salle de réunion 128, premier étage
- 14h00-18h00** Préparation de la conférence de presse et déclaration de la délégation;
Départ des Membres

Mardi 23 décembre 2014

- 9h30** Réunion avec les Ambassadeurs de l'UE (Chef de la délégation seulement)
Lieu : Hôtel Sheraton, Salle Marhaba I
- 10h30** Conférence de presse conjointe du Chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne et du Chef de la Délégation du Parlement européen pour l'observation des élections en Tunisie et présentation du rapport préliminaire de la MOE UE.
Lieu : Hôtel Sheraton, Salle Marhaba II
- 12h00-18h00** Clôture de la mission

Annexe III



DECLARATION PRELIMINAIRE

La Tunisie élit pour la première fois son Président lors d'élections crédibles et transparentes et clôture un cycle électoral conforme aux normes internationales

Tunis, le 23 décembre 2014

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

- Pour la première fois dans l'histoire du pays, le peuple tunisien s'est rendu aux urnes pour élire un Président lors d'élections pluralistes et transparentes. Le scrutin de dimanche dernier marque la fin d'une période de transition dans laquelle les Tunisiennes et les Tunisiens ont démontré, malgré des circonstances parfois difficiles, leur fort attachement aux valeurs démocratiques. Le cycle électoral qui s'achève a également été rendu possible par les efforts combinés des acteurs politiques, de la société civile tunisienne et des Institutions provisoires de la transition.
- La journée électorale s'est déroulée dans une ambiance calme et de façon particulièrement ordonnée. Les observateurs de la MOE UE ont évalué comme très positives toutes les étapes de la journée électorale, soulignant le professionnalisme des membres de bureaux de vote et la transparence des procédures. Des représentants de candidats étaient présents dans la grande majorité des bureaux de vote.
- Comme lors des deux scrutins précédents, la campagne pour le deuxième tour s'est déroulée dans une ambiance sereine et sans incidents notoires. Les libertés d'expression et de rassemblement ont été respectées et, malgré la forte polarisation de la campagne et certains excès verbaux, les candidats se sont abstenus d'inciter à la violence. Le cadre légal régissant la précampagne et la campagne n'a pas créé d'entraves pour les candidats.
- Tout au long du cycle électoral, l'ISIE et ses branches régionales ont fait preuve d'impartialité, d'indépendance et de professionnalisme, et l'expérience accumulée lors des scrutins précédents a permis à l'Instance d'être particulièrement efficace dans l'organisation du deuxième tour des présidentielles.
- L'ISIE a veillé à assurer la transparence du processus dans toutes ses phases afin de garantir la traçabilité des résultats et de permettre leur vérification. Ainsi, l'accès des représentants des partis et des observateurs aux opérations de vote et de dépouillement a été garanti et l'Instance s'est engagée à publier les procès-verbaux des bureaux de vote, comme elle l'a déjà fait lors des législatives et du premier tour des présidentielles.
- En général, les deux candidats ont pu accéder librement aux médias. La plupart des médias audiovisuels observés ont interviewé les deux candidats et ont couvert leurs événements de campagne de manière équilibrée. Seule *Nessma TV* s'est écartée de cette tendance.
- La société civile a joué un rôle très important dès le début du processus et en amont du deuxième tour des présidentielles, les missions d'observation nationales ont rappelé aux candidats l'importance de ne pas contribuer par leurs discours à creuser des divisions entre les Tunisiens ou à provoquer des violences.

EVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

I. L'ADMINISTRATION ELECTORALE

Tout au long du cycle électoral, l'ISIE et ses branches régionales ont fait preuve d'impartialité, d'indépendance et de professionnalisme. L'expérience accumulée lors des scrutins précédents a permis à l'Instance d'être particulièrement efficace dans l'organisation du deuxième tour des présidentielles, en bonne partie grâce aux efforts investis dans la sélection et la formation des membres des bureaux de vote ainsi qu'aux améliorations introduites sur le plan logistique afin de rendre l'agrégation des résultats plus rapide.

L'ISIE a veillé à assurer la transparence du processus dans toutes ses phases afin de garantir la traçabilité des résultats et de permettre leur vérification, conformément aux normes internationales. Ainsi, l'accès des représentants des candidats et des observateurs, accrédités en grand nombre, aux opérations de vote et de dépouillement a été garanti et l'Instance s'est engagée à publier les procès-verbaux des bureaux de vote, comme elle l'a déjà fait lors des législatives et du premier tour des présidentielles. Il est à noter que, suite au scrutin du 23 novembre, l'ISIE a également publié les tableaux des résultats agrégés de chaque délégation, ainsi que des données d'inscription et des taux de participation par centre de vote.

Pour le deuxième tour des présidentielles, les Instances régionales pour les élections (IRIE) ont procédé, à l'initiative de l'ISIE, à des changements d'affectation de présidents de bureaux de vote afin de réduire le risque de pressions partisans. Les IRIE ont également remplacé 1,2% des membres de bureaux de vote, taux inférieur au 2,5% constaté après les élections législatives¹. Les dernières formations pour le personnel des bureaux de vote ont été largement dédiées à renforcer la compréhension des critères de validité des suffrages et à présenter les nouvelles mesures adoptées afin d'éviter toute tentative d'influencer les électeurs dans les centres de vote.

II. CAMPAGNE ELECTORALE

Deux candidats, Moncef Marzouki, et Béji Caid Essebsi, étaient en lice au deuxième tour des élections présidentielles. Comme lors des deux scrutins précédents, la campagne électorale s'est déroulée largement dans le calme. Les libertés d'expression et de rassemblement ont été respectées. La MOE UE a constaté que les candidats, malgré la forte bipolarisation de la campagne et certains excès verbaux, ont évité les discours d'incitation à la violence.

¹ Principaux motifs évoqués : manque de compétence, désistement, indices de d'affiliation/sympathie partisane.

La loi électorale ne prévoit pas de restrictions particulières pour la précampagne², qui s'est déroulée entre l'annonce des résultats provisoires du premier tour des présidentielles le 25 novembre et la proclamation des résultats définitifs le 8 décembre. Les règles de campagne, qui n'ont pas posé d'entraves aux candidats, ont été généralement respectées. Les infractions observées par la MOE UE ou relevées par les contrôleurs de l'ISIE ont été d'importance mineure³.

Les médias audiovisuels ont joué un rôle encore plus important que lors du scrutin précédent. Les activités de campagne sur le terrain, notamment des meetings - avec ou sans présence des candidats, - des cortèges, des cafés politiques ou la distribution de tracts, se sont déroulées de façon généralement calme bien que quelques incidents mineurs, notamment des cas de violence verbale entre des militants, se soient produits de manière isolée. Béji Caid Essebsi, plus que Moncef Marzouki, a eu recours à de grandes affiches publicitaires.

Les deux candidats au deuxième tour ont bénéficié d'une subvention publique modeste⁴, dont une première tranche de 50% a été versée peu après le démarrage de la campagne. Le plafond global des dépenses de campagne pour chaque tour des élections présidentielles était de 10 fois le montant de la subvention publique. Selon nos observations, les candidats auraient dépensé moins que lors du premier tour. Hormis dans le Grand Tunis, où la campagne publicitaire de Caid Essebsi était très présente, la mission n'a pas observé une différence notable en termes de ressources mobilisées entre les deux candidats.

III. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE

La campagne dans les médias a commencé *de facto* le 25 novembre, date de la proclamation des résultats préliminaires du premier tour. L'intensité de la couverture des activités des deux candidats dans l'échantillon des médias observés⁵ par la MOE UE a été similaire pendant la précampagne et la campagne officielle. Les libertés d'opinion, d'expression et d'information ont été largement respectées. En général, les deux candidats ont pu accéder librement aux médias et les électeurs ont eu la possibilité d'être suffisamment informés. Le candidat Béji Caid Essebsi a refusé de participer à un débat télévisé avec Moncef Marzouki.

La plupart des médias observés ont couvert la période entre les deux tours de l'élection présidentielle de manière neutre et assez équitable : la couverture des activités des deux candidats n'a presque jamais dépassé le ratio 60:40. Cette tendance proche de l'équilibre s'est accrue après le début de la

² Une série d'affiches publicitaires mise en place pendant la précampagne, sans lien officiel avec la campagne de Béji Caid Essebsi, a été interprétée par l'ISIE comme publicité politique interdite et a été retirée.

³ Seules deux infractions pouvant constituer des délits électoraux ont été transmises au Ministère public.

⁴ 52.836 DT.

⁵ Entre le 25 novembre et le 19 décembre, la MOE UE a observé cinq chaînes de télévision (*Watanya 1 et 2, Hannibal TV, Nessma TV et Hiwar Tounsi*) entre 18h00 et 24h00 et trois radios (*Radio Nationale, Mosaïque FM et Shems FM*) entre 7h00 et 9h00 et entre 12h00 et 14h00 pendant toute la période observée. Le monitoring a également inclus trois quotidiens nationaux (*La Presse de Tunisie, Achourouk et Le Maghreb*) entre le 26 novembre et le 19 décembre. Les moniteurs ont enfin évalué qualitativement le contenu d'un échantillon de quatre sites internet (*Tuniscope, African Manager, Business News et Web Manager Center*).

campagne officielle, lorsque les règles de l'ISIE et de la Haute instance de la communication audiovisuelle (HAICA) sont devenues pleinement applicables. Tout comme lors des législatives et du premier tour des présidentielles, les médias publics ont assuré une couverture neutre et équilibrée.

Malgré ces tendances positives, il faut noter que les chaînes de télévision privées ont clairement privilégié le candidat Essebsi dans le temps de parole directe, au détriment du président Marzouki. Ainsi, le temps d'antenne consacré aux interventions du fondateur de Nidaa Tounes a atteint 95% du temps total dédié à diffuser des interviews, déclarations, discours ou conférences de presse des deux candidats sur *Hiwar Tounsi*⁶ et 89% sur *Nessma TV*⁷. Cette dernière a été la seule chaîne à ne pas offrir une couverture équilibrée des deux candidats dans ses programmes d'information et s'est par ailleurs abstenue d'interviewer Moncef Marzouki.

Les radios privées (*Mosaïque FM* et *Shems FM*) ont été très équilibrées dans leur couverture, surtout dans les émissions d'information. En ce qui concerne la presse écrite, les journaux *La Presse de Tunisie* et *Achourouk* ont accordé un espace presque égal aux candidats Essebsi et Marzouki, en se montrant toutefois plus critiques à l'égard du président sortant. Le quotidien *Le Maghreb* a accordé plus d'espace à Moncef Marzouki mais dans un ton souvent négatif.

Les résultats détaillés du suivi des médias par la MOE UE sont publiés en annexe de cette Déclaration préliminaire.

IV. SOCIETE CIVILE

La société civile a joué un rôle très important dès le début du processus et son engagement s'est répété à chaque étape du cycle électoral. En amont du deuxième tour des présidentielles, les missions d'observation nationales ont rappelé aux candidats l'importance de ne pas contribuer par leurs discours à creuser des divisions entre les Tunisiens ou à provoquer des violences. Elles ont également lancé des campagnes de sensibilisation ciblant notamment la participation des jeunes. Comme lors du premier tour, près de 30 .000 observateurs ont été accrédités par l'ISIE.

V. JOURNEE ELECTORALE ET AGREGATION DES RESULTATS

La journée électorale s'est déroulée dans une ambiance calme et de façon particulièrement ordonnée. Afin de réduire le risque d'influence sur les électeurs, l'ISIE a décidé d'interdire à toute personne de demeurer dans les cours des établissements scolaires où était installée la quasi-totalité des centres de vote. Les observateurs de la MOE UE ont constaté que cette mesure a contribué à la sérénité des opérations électorales. L'ISIE a également introduit un système permettant de recueillir des données précises sur la participation des femmes, tout en respectant le secret du vote.

⁶ Ce chiffre peut s'expliquer en partie du fait du refus de M. Marzouki d'accorder une interview à cette chaîne le 18 décembre.

⁷ Il est à noter que le PDG de *Nessma TV*, M. Nabil Karoui, s'est affiché ouvertement aux côtés d'Essebsi lors de certains de ses déplacements de campagne.

Les observateurs de la MOE UE ont évalué comme très positives toutes les étapes de la journée électorale, et ont souligné le professionnalisme des membres de bureaux de vote et le respect des procédures. La MOE UE a constaté que la transparence du vote et du dépouillement était garantie dans tous les bureaux de vote observés.

Les représentants de candidats étaient présents dans la grande majorité des bureaux de vote observés. Les représentants de Béji Caïd Essebsi étaient présents dans 92% des bureaux, et ceux de Moncef Marzouki dans 87%, et ils ont pu s'acquitter de leurs tâches librement, tout comme les observateurs de la société civile, qui étaient présents dans 50% des bureaux. Les procès-verbaux des dépouillements ont toujours été signés par les représentants de candidats et affichés à l'extérieur des bureaux de vote observés. L'agrégation des résultats s'est déroulée de manière rapide et transparente, en présence des représentants des deux candidats et des observateurs de la société civile.

La Mission maintiendra sa présence en Tunisie jusqu'à la proclamation des résultats définitifs et observera une éventuelle phase de contentieux.

A l'invitation du Gouvernement tunisien et de l'ISIE, la Mission d'Observation Electorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 17 septembre 2014. La MOE UE est dirigée par Mme. Annemie NEYTS-UYTTEBROECK, membre du Parlement européen. 70 observateurs de 24 des 28 Etats Membres de l'Union européenne (UE), de la Suisse et de la Norvège ont été déployés dans l'ensemble du pays dans le but d'évaluer le processus des élections présidentielles au regard des normes internationales ainsi que des lois tunisiennes. Une délégation du Parlement Européen, présidée par M. Santiago FISAS et composée de quatre députés, a rejoint la mission et partage ses conclusions.

La Mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance et conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 359 bureaux de vote (3,8 % du total) dans les 27 circonscriptions du pays pour y observer l'ouverture, le vote, le dépouillement et la transmission des résultats.

Après avoir observé la campagne, la MOE UE continuera à observer les développements post-électorales, en particulier une éventuelle phase de contentieux électoral y compris le traitement des infractions électorales. La mission publiera un rapport final sur l'ensemble de ses observations, qui pourra inclure des recommandations, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission souhaite exprimer ses remerciements au Gouvernement de la Tunisie, à l'ISIE, à la HAICA, au Tribunal administratif et à toutes les autorités nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales et aux organisations de la société civile pour leur coopération et leur accueil chaleureux au cours de la période d'observation. La mission est aussi particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union Européenne à Tunis, ainsi qu'aux missions diplomatiques des Etats membres. Cette Déclaration sera également disponible en arabe sur le site web de la Mission: <http://www.eueom.eu/tunisie2014> . Seule la version française est officielle.

Pour plus d'information, contactez :

José Antonio de Gabriel, Observateur Chef adjoint, tél : (+216) 71268423

Alessandro Gori, Attaché de presse, tél : (+216) 98754506

Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne Tunisie 2014
Le Corail Suites Hôtel, 5ème étage, Les Berges du Lac II, Tunis

Annexe IV

Deuxième tour de l'élection présidentielle en Tunisie 21 décembre 2014

Tunis, le 23 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être venus nombreux à cette conférence de presse. Votre présence aujourd'hui témoigne de l'intérêt des media tunisiens envers les observations de la mission de l'UE sur votre processus électoral et, au sens plus large, sur le développement de la démocratie dans votre pays.

Je voudrais tout d'abord remercier les autorités tunisiennes qui ont invité le Parlement européen et l'Union européenne à observer ces élections présidentielles, ainsi que tous les Tunisiens pour leur accueil chaleureux et amical.

La délégation du Parlement européen pour le deuxième tour, que j'ai l'honneur de présider, était composée de députés issus de différents groupes politiques. Comme pour les votes précédents, nous étions intégrés dans la Mission d'observation électorale de l'UE.

En tant que parlementaires, le but de notre participation est d'apporter un regard et une appréciation politiques, tout en restant objectifs, et de compléter ainsi les efforts de la mission d'observation de l'UE. Notre présence témoigne aussi de l'importance que le Parlement européen attache au soutien et à l'accompagnement par l'Europe de la transition démocratique de la Tunisie, une priorité politique importante pour le Parlement européen et pour toute l'Union.

Pour la plupart d'entre nous, ceci est notre troisième visite à Tunis en quelques semaines. Pendant nos visites, nous avons eu des discussions franches et intéressantes avec les autorités, des dirigeants des partis politiques et avec les principaux acteurs de la société civile. Cela nous a permis de nous former une bonne idée des développements politiques actuels en Tunisie. Je tiens d'ailleurs à féliciter le Président sortant qui avec par sa reconnaissance rapide des résultats officiels de l'ISIE et son appel au calme a fait honneur au comportement civique de tout le pays.

La délégation du Parlement européen souscrit pleinement à la déclaration préliminaire très positive qui vient d'être présentée par ma collègue Annemie Neyts, chef de la Mission d'observation électorale de l'UE.

En effet, le jour de ce deuxième tour de l'élection présidentielle, nous avons pu constater une fois de plus que l'élection s'est déroulée d'une manière paisible, en dépit de quelques excès rhétoriques pendant la campagne électorale. Le processus électoral a été fiable et pluraliste et organisé d'une manière très professionnelle par les autorités compétentes.

Les députés du Parlement européen ont constaté que les habitudes propres à la tenue d'élections démocratiques s'installent et que les citoyens tunisiens ont voté librement, sereinement et sans pressions. Nous nous réjouissons de ces développements, qui, une fois ancrés solidement dans la vie politique de la Tunisie, sont des garanties fortes pour la démocratie dans votre pays.

L'ISIE a fait un travail excellent et a pris beaucoup de précautions pour assurer une élection libre et crédible. Les membres des bureaux de vote ont été remarquables tout au long de la journée électorale. Nous avons observé le suivi statistique de la distribution par genre des votants, ce qui, avec le suivi de la participation par tranches d'âges, permettra dans le futur aux partis politiques, aux autorités électorales et à la société civile d'entreprendre des actions d'encouragement de la participation des jeunes et des femmes.

Les élections organisées en vertu de la nouvelle constitution démocratique de la Tunisie marquent l'aboutissement de la période de transition politique de votre pays. Nous n'oublions pas que la voie a été ouverte par les Tunisiens eux-mêmes et rendue possible par la vigilance et l'engagement de leur société civile. Le peuple tunisien a de quoi être fier, car la Tunisie peut être un exemple pour d'autres pays de la région : la stabilité institutionnelle dont elle s'est dotée est indispensable à la prospérité à laquelle le peuple a droit. La Tunisie peut compter sur l'Union européenne, et notamment son parlement, pour l'accompagner sur le chemin de la démocratie.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence aujourd'hui avec nous.

